

JOURNAL

HISTORIQUE
SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature , & autres
remarques curieuses.*

Janviet 1715.

TOME XXII.



A VERDUN

Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M.D. CC. XIV.

AVIS AU LECTEUR.

Ceux qui adressent des Mémoires, pour insérer dans ce Journal, soit à l'Auteur ou au Libraire, sont avertis que, du moins, ils doivent affranchir leurs Lettres & Paquets à la Poste; car sans cette précaution, on les laisse au rebut. On les averti aussi, que l'Auteur rejette les pièces obscènes, de même que celles qui tendent à la médisance, ou à insulter les particuliers. Il fera au contraire un bon usage des Mémoires curieux, instructifs, ou intéressants, de même que des morceaux choisis de Poësie, ou d'Eloquence; quant à ce qui regarde la satire, elle est aussi permise aux honnêtes gens, lors qu'elle combat le Vice, sans dévoiler ou attaquer personnellement le vicieux. C'est à ces conditions, que l'Auteur de ce Journal sera toujours disposé de faire plaisir.

Faute à corriger au mois de Decembre 1714.

Page 406. lign. premiere d'Espagne, lisez d'Italie.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

Janvier 1715.

A R T I C L E I.

Recapitulation, ou précis de ce qui s'est passé de plus intéressant en Europe, pendant le cours de l'année 1714. accompagné de remarques Historiques & Politiques.

I. **C**'ESTOIT A L'ANNE'E M. DCC. XIV. qu'étoit réservée la gloire d'achever de dénouer ce fatal Nœud-Gordien, qui depuis le commencement de ce Siecle a fait gémir l'Europe dans toutes ces principales parties. C'est dans cette année qu'on a vû le calme succéder à la tempête : que par une espece de reconciliation , entre le Ciel & la terre, la Paix a enfin été concludë entre les deux Puissantes Maisons Rivales, ce qui a fait poser les armes à ce grand nombre de Nations, qui les avoient prises, pour une querelle à laquelle plusieurs n'avoient nul intérêt.

II. Sans doute que la Paix nouvellement établie par les Traitez d'Utrecht, de Rastad & de Bade, sera de longue durée : puisqu'il est de l'intérêt mutuel, des principales Puissances, qui viennent de poser les armes, de cimenter si parfaitement leur reconciliation & leur union, qu'aucun esprit broüillon, ne puisse plus la troubler. Tous les Souverains qui étoient armez les uns contre les autres, de même que leurs peuples, ont assés & même trop longtems ressenti, dans le cours de la dernière guerre, le poids de la colere du Ciel. Quels châtimens les Chrétiens doivent-ils attendre sur la terre, d'un DIEU fortement irrité, que les peuples de l'Europe n'ayent pas ressenti, durant le cours de la dernière guerre? y a t'il quelque Royaume, quelque Etat Souverain, même une seule Province, dans cette quatrième partie du monde, qui n'ait été affligée ou spectatrice du carnage, du pillage, de la famine, des incendies, des maladies contagieuses, tant sur les hommes que sur les Bestiaux, ou de la sterilité de la terre? s'il étoit permis de fouïller dans les Tombeaux, où l'on revere jusqu'aux cendres des Têtes couronnées, n'y apercevriens-nous pas quelque objet de la colere du Dieu de Paix, de même que du Dieu des Armées? sans entreprendre d'approfondir les secrets de la Divine Providence, dont nul homme n'est capable, il est pourtant certain, qu'on apercevroit dans ces lieux souterrains, les corps embaumez, de quelques Potentats qui eurent beaucoup de part à allumer la guerre dernière, qui

n'ea

Motifs pour affermir la reconciliation des Princes de l'Europe, retablie par la Paix.

Princes qui ont commencé la guerre sans en voir la fin.

Matières du tems. Janvier 1715. §

n'en ont vû ni les progresz, ni la fin, * comme si Dieu avoit voulu, en leurs personnes, donner une nouvelle preuve, qu'il peut dans un moment, renverser les projets, & anéantir l'ambition, des plus respectables de tous les mortels.

III. Dans le courant de l'année que nous venons de finir, il y a peu de Cours en Europe, qu'on n'ait vû en deuil; les personnes les plus qualifiées que la mort ait enlevé, sont en *Dannemarck*, la Reine mere du Roi Regnant: en *Espagne*, la Reine premiere épouse du Roi Philippe V. en *Angleterre*, la Reine Anne Stuart, sans posterité: en *Lorraine*, la Princesse de Vaudemont sans posterité: en *France*, le Duc de Berri, petit fils de Louis le Grand, & frere du Roi Philippe V. sans posterité; en *Italie*, le Prince hereditaire de Toscane, sans posterité; le Duc de Guastalle heritier du Duché de Mantouë; en *Allemagne*, le Duc de Wolsebutel ayeul de l'Imperatrice Regnante & de la Princesse de Moscovie: la Princesse Sophie d'Hannover ayeule du Roi George; le Duc de Saxe Zeith; le Prince de Saxe-Mersebourg, & plusieurs autres en bas âge, ou de moindre reputation.

Si ces Têtes sacrées sont descenduës du

A 3

haut

* Le Roi Guillaume la fit resoudre, l'Empereur Leopold & la Reine Anne la commencerent, l'Empereur Joseph l'a continuée; les Rois de Prusse & de Portugal y entrerent & la soutinrent: ces Têtes couronnées & plusieurs autres Princes sont morts, avans que la Paix ait été rétablie.

Princes
& Princesses
morts en
1714.

Ceux qui ont été couronnés pendant la même année. haut de leur gloire dans le tombeau, en échange on en a vû plusieurs autres qui ont été couronnées dans le cours de la même année. La Sicile a mis sa Couronne Royale sur la tête d'un Roi & d'une Reine de la Maison de Savoye, ceremonie d'autant plus celebre pour les Siciliens, qu'ils en avoient perdu l'usage depuis plusieurs siecles. *La Prusse* a couronné un nouveau Roi de la Maison de Brandebourg: *Les Hongrois* ont mis la Couronne de leur Royaume sur la tête d'une Imperatrice. *Les Anglois* ont placé sur leur Trône un Prince de la Maison de Brunzwick, qui voit unis en sa personne les dignitez de *Roi de la Grande Bretagne & d'Irlande* avec celles de *Duc d'Hannover & d'Electeur du St. Empire*. Comme Madame l'Electrice son Epouse est restée dans ses Etats en Allemagne, on n'apprend pas qu'on lui ait encore conferé le titre de *Reine*. Dans le cours de la même année, si *l'Espagne* a perdu une Reine de la Maison de Savoye, elle vient d'en acquerir une autre de la Maison de Farnese, qui depuis plusieurs siecles regne souverainement sur les Duchez de Parme & de Plaisance: c'est la seconde Princeesse Italienne que Philippe V. a placé sur le Trône d'Espagne.

Exemples où l'on a préféré la justice aux charmes de la Couronne.

IV. Les Couronnes, les Sceptres & les Diadèmes sont ornez de tant de charmes, qu'il est rare de trouver des personnes qui les refusent lors qu'on les leur offre: Plutarque a dit, (parlant de *Licurgue* & de *Numa*,) si c'est une belle chose d'acquiescir un Royaume par la justice, c'en est une

22 une encore plus belle de préférer la ju-
22 stice à un Royaume, comme fit Licur-
22 gue, lequel étant à la veille d'être placé
22 sur le Trône, aima mieux y établir un
22 enfant auquel il appartenoit par le droit
22 de sa naissance.

Nous trouvons un pareil exemple de mo-
deration (au rapport de Costa) dans un A-
meriquain, nommé *Tlacadet*, lequel quoi
qu'il n'eût pour règles de sa conduite que
les lumieres de la raison & de son bon sens,
évita l'injustice dans les cas les plus suscep-
tibles de vaine gloire: car ayant reconquis
le vaste Royaume du Mexique que son Roi
avoit perdu dans le cours d'une guerre avec
ses voisins, & ce Prince en mourant n'a-
yant laissé pour son heritier qu'un jeune en-
fant au Berceau, les peuples voulurent met-
tre la Couronne sur la tête du Conquerant
Tlacadet, mais ce magnanime & généreux
Ameriquain ne se contenta pas de rejeter
leurs offres & leurs prieres; il employa aus-
si avec succès son crédit & son pouvoir,
pour maintenir le jeune enfant sur le Trô-
ne.

Ce n'est pas seulement chez les Romains
& les Ameriquains, qu'on peut puiser de
pareils exemples de magnanime générosité:
l'histoire des Etats Chrétiens de l'Europe
nous en fourniroit plusieurs; mais celui de
Ferdinand d'Aragon suffira pour prouver
que de tems à autre on a vû de grands
hommes qui ont éternisé leur memoire &
relevé leur gloire par des actes de justice,
& d'un parfait desintéressement. Ce Ferdi-
nand

mand avoit été élevé & nourri dans le sein & entre les bras de la fortune: il avoit naturellement toutes les qualitez requises à un grand Prince: le Roi son frere étant mort, & n'ayant laissé qu'un jeune enfant pour heritier de sa Couronne; les Aragonois refusant de se soumettre à l'autorité du jeune Prince, proposerent de lever Ferdinand son Oncle sur le Trône: il rejetta vivement les premiers offres que lui en firent les Membres du Conseil; les raisons qu'il leur allegua ne persuaderent pas les Aragonois, ils assemblerent les Etats du Royaume, afin que par cette autorité on fit un décret qui changât l'ordre de la succession hereditaire: le jour qu'on devoit prononcer la nouvelle Loi, Ferdinand se rendit dans la Salle de l'Assemblée, ayant pris sa place à côté du Trône, il écouta tranquillement les raisons que l'Assemblée allegua; & comme on alloit commencer d'en venir aux opinions, Ferdinand seleva, tira son jeune Neveu de dessous son manteau, où il l'avoit caché, le prit entre ses bras & le montrant à toute l'Assemblée, leur fit cette pathetique Harangue.

Messieurs, voilà vôtre Roi & le mien, sans violer la sainteté des Loix qui sont les fondemens de l'Etat; vous ne sachiez vous soustraire de l'obéissance que vous lui devez. Faites, Messieurs, tout ce que je vais faire, si vous ne voulez attirer sur vos têtes les justes châtimens que méritent des Sujets rebelles.

Alors ayant placé sur le Trône le jeune Prince, se prosterna devant lui, & lui pré-

Matières du tems. Janvier 1715. 9
sa serment de fidélité. Par ce bel exemple
toute l'Assemblée rendit les mêmes hom-
mages au Roi pupille, qu'un moment au-
paravant elle vouloit dépouiller du droit
legitime que sa naissance & les Loix du
Royaume lui avoient acquis.

V. De ces considerations générales pas-
sant aux événemens particuliers de chacun
des principaux Etats de l'Europe; nous
trouvons que le plus memorable que l'Es-
pagne nous ait fourni l'année dernière, &
auquel la posterité aura peine d'ajouter foi;
c'est cette hardie resolution des Barcelo-
nois, non pas de s'être revoltés contre
leur Souverain, puis qu'en cela ils n'ont
fait que suivre une ancienne inclination
Catalane, dont les enfans ont hérité de
leurs peres depuis plusieurs générations, &
qui a toujours été attachée au sang de la
Nation: mais c'est d'avoir eu l'impudente
temerité, en leur seul & privé nom, de de-
clarer la guerre aux Couronnes d'Espagne
& de France. Cette conduite à l'envifager
dans ses commencemens ou dans sa fin,
nous represente assez bien ce que la Fable
nous dit de la disparité du pot de terre avec
le pot de fer. Ou celle de cette Montagne
en travail, qui après d'horribles mugisse-
mens dont l'évenement tenoit les Nations
dans une curieuse & continuelle attention;
on s'est enfin aperçû que les grands & pé-
nibles travaux des Barcelonois n'ont enfan-
té qu'un Rat.

On s'étoit attendu que ce peuple rebelle
seroit severement châtié pour expier leur
crime, & pour vanger la mort de tant d'ho-
nêtes

*Ce qui
s'est passé en
Espagne en
1714.*

*A quelle
moderation
le Roi d'Es-
pagne réduit
la punition
des Barce-
lonois.*

10 *Journal Historique sur les*
nêtes gens qu'ils ont cruellement fait pe-
rir, même contre les loix de la guerre la
plus legitime. Cependant la clemence du
Roi d'Espagne ne lui a pas permis de faire
mourir un seul de ces malheureux; ce n'a
été qu'à la nécessité de l'exemple que les
Souverains doivent aux yeux du public, que
Sa M. C. donna ses ordres pour emprison-
ner les principaux Chefs de la Rebellion, &
chasser de ses États divers Ecclesiastiques
& Religieux lesquels abusant du crédit de
leur caractere envers le bas peuple, l'a-
voient séduit & entretenu dans la revolté.

A l'égard de cette Troupe d'*Assassins* que
les Barcelonois avoient mis sur pied, sous
le nom de *Matadors*, qui, sans formalité
de procesz assassinoient dans la Ville ou traî-
noient dans les cachots ceux qu'on soup-
çonnoit avoir du penchant pour la fidelité
envers le Souverain, ou qui parloient de
recourir à sa clemence; aucun de ces mal-
heureux n'a reçu la recompense qu'ils me-
ritoient: on se contenta de mener leur
Commandant dans les prisons d'Espagne,
pour réfléchir à ses crimes, tout le tems
qu'il plaira à Sa M. On a fait au sujet de
ces *Matadors* un Madrigal que je vais
joindre ici, les joueurs d'ombre en feront
aisément l'application. Le Poëte suppose que
les Espagnols ont tenu ce langage aux Ca-
talans.

*Madrigal
sur les Ma-
tadors des
Catalans.*

*Pour n'avoir pas passé comme ont fait tous les
autres,
Il vous en a coñté, Rebelles Catalans:
Avec vos Matadors, vous faisez les fendans,
Vos*

Matières du tems. Janvier 1715. II

*Vos cartes cependant ne valaient pas les nôtres.
Avec bien plus beau jeu, vous sçavez qu'autre-
fois*

*De differens Vainqueurs, vous suivites les loix ?
Malgré vos fiers As noirs, malgré vôtre manille,
Vous n'avez pas laissé de perdre de codille.*

*Et pour surcroit d'affliction,
Pour n'avoir pas voulu vous rendre,
On vous a fait payer la consolation,
Les Matadors, & le sans prendre.*

VI. Parmi les événemens les plus considérables arrivez en France l'année dernière, nous y en avons deux, dont l'histoire de cette Monarchie dans les siècles passez ne fournit aucun exemple. Le premier c'est qu'un Roi dans la soixante douzième année de son Règne, après avoir vû maître tant de Princes sortis de sa posterité, se voit dans l'obligation de faire un Testament pour regler le Conseil de Regence, pour aider au Prince pupille, le plus proche heritier de la Couronne, à soutenir le poids du Gouvernement d'un grand Etat : mais pour me servir de la pensée d'un célèbre Magistrat, ces sages précautions deviendront inutiles, si Dieu en exauçant les vœux des peuples de France, conserve au moins encore neuf ans la vie précieuse du Roi Louïs le Grand, c'est à dire, jusques à la majorité du jeune Dauphin, qui doit lui succéder ; car cet arriéré petit-fils de Sa Majesté entrera le mois prochain dans sa cinquième année, & fera majeur dans le commencement de sa quatorzième. Si le Ciel accorde cette grace à la France, Dieu pourvoira aux besoins de ce vaste Royaume,

*Ce qui
s'est passé en
France en
1714.*

*Sur le Te-
stament du
Roi.*

yaume, & secondera en même les desirs de la plus grande partie de l'Europe, qui fait des vœux pour la prolongation des jours de Louis le Grand.

*Sur l'E-
dit qui ap-
pelle Mrs.
du Maine &
de Toulouse
à la Couron-
ne de Fran-
ce.*

Le second de ces événemens extraordinaires, c'est que le Roi ayant vû que la mort en très-peu de tems avoit rouché les jours de trois Dauphins de France, & de plusieurs autres Princes du sang Royal, presque tous à la fleur de leur âge: que d'ailleurs par les conditions de la Paix nouvellement rétablie dans l'Europe, les Princes de France de la Branche établi en Espagne, avoient été obligez de renoncer au droit que leur sang leur donnoit de succéder à la Couronne de France: Sa M. T. C. réfléchissant sur les tristes inconveniens, si par la suite du tems tous les Princes de son Auguste Maison Royale venoient à manquer: ce Monarque a jugé à propos d'appeller à la succession de sa Couronne, (après tous les Princes de son sang & leur posterité) Mrs. le Duc du Maine & le Comte de Toulouse, Princes legitimez de France, leurs successeurs mâles, chacun dans l'ordre d'ainesse. L'Edit rendu à ce sujet, & les formalitez observées pour son enregistrement sont inserez dans le Tome XXI. de cet Ouvrage.

C'est dans la même année 1714. qu'en exécution de la Paix d'Utrecht, on a vû raser les fortifications de Dunkerque, & combler le meilleur Port qu'eut la France le long de la Côte de la Mer qu'on nomme *la Manche*. Ce sacrifice fut un effet de l'amour que le Roi avoit pour la paix, & de son inclination à dissiper les soupçons & les

les ombrages mal fondez de ses voisins. Mais comme la demolition des Diques de Dunkerque exposoit une grande étendue de Pais à être submergé, le Roi fit travailler à construire un Canal près de Mardick, afin de servir à l'écoulement des eaux: ce n'a pas été pour construire ni Port de Mer, ni Place de guerte Maritime, comme quelques-uns mal informez, ou malintentionnez l'ont prétendu: mais simplement un Ouvrage de nécessité pour écoul'er ces eaux, ainsi que le Roi s'en explique lui-même dans la réponse que Sa M. fit faire au Memoire présenté par le Ministre de la Cour de Londres: on trouvera ci-après ces deux pièces dans leur entier.

Enfin l'évenement le plus interessant pour toute l'Europe, c'est la Paix générale concludé entre la Frâce d'une part, l'Empereur & l'Empire d'autre. Les Allemands & les François en ont, avec raison, imputé la principale gloire à l'habileté des deux Généraux, qui ont si bien exécuté les ordres de leurs Maîtres. Nous ignorons encore la maniere dont l'Empereur a recompensé le merite & les importans services de Mr. le Prince Eugene de Savoye. Pour ce qui regarde Mr. le Maréchal Duc de Villars, non seulement le Roi l'a comblé de bienfaits; (comme on l'a vû dans les précédens volumes) il a aussi reçu des recompentes d'Apolton, en l'agrégeant dans la sçavante & illustre Compagnie de l'Academie Françoisé. Divers Poëtes ont présenté à ce Maréchal; des fleurs de leurs Parterre, sur les divers degrez de gloire qu'il s'est acquis dans ces dernières années; il les en a presque tous remercié
avec

14 *Journal Historique sur les*
avec sa politesse ordinaire, & c'est à quoi
quelques-uns d'entr'eux ont dû borner l'am-
bition de leur recompense; mais voici un
Madrigal qui a été fait sur les noms d'*He-*
ctor & de *Loüis* que porte Mr. de Villars.

*Les noms donnez à l'avanture ,
Souvent de nôtre sort sont l'infailible augure ;
Villars est mon garant , par ses faits inouis ,
Sa valeur qui n'a point de prix ,
Pour un Hector , l'a fait connoître
L'on pourroit l'égalier à nôtre Auguste Maître
S'il étoit des Heros aussi Grands que LOUIS.*

*Ce qui
s'est passé en
Italie.*

V II. L'affaire principale, qui, pendant
l'année 1714. a occupé la Cour de Rome;
c'est les difficultez que le Pape a rencontré
auprès de quelques Prelats de France, tou-
chant la reception de sa Constitution contre
le Livre des *Reflexions morales sur le nou-*
veau Testament &c. Comme l'année que
nous venons de finir n'a pas été assez lon-
gue pour voir lever ces difficultez, il faut
esperer que dans celle que nous commen-
çons, on trouvera des temperamens conve-
nables, pour étouffer une division, qui ne
sçauroit qu'être nuisible, si elle duroit long-
tems.

L'année dernière comme les précédentes,
l'*Immunité Ecclesiastique* a produit diverses
contestations entre la Cour de Rome, avec
la Republique de Genes, le Gouvernement
de Naples, le Senat de Turin & avec les
Ministres Royaux de Sicile, qui n'ont pas
encore pû être terminé. Le mélange que
l'on fait assez souvent, de l'autorité tempo-
relle avec la spirituelle excite ces débats :
encore

Matières du tems. Janvier 1715. 15

encore plus l'azile qu'on donne, dans les Eglises & Monasteres d'Italie aux scelerats, lors même qu'ils ont commis les crimes les plus énormes; parce que l'impunité maintient & augmente le desordre.

Quoiqu'on ait réclamé aux Assemblées de Rastadt & de Bade la restitution de Comacchio pour le Pape; le Montferrat pour la Maison de Lorraine; le Duché de Mantouë pour celle de Guastalle; celui de la Mirandole pour le Duc de ce nom; Les Plenipotentiaires de l'Empereur ne se sont pas trouvez munis de pouvoirs suffisans, pour procurer ces restitutions aux Princes qui les demandoient; c'est la seule raison qui a fait renvoyer toutes les prétentions qui regardent les Etats d'Italie à d'autres Négociations.

VIII. Dès le commencement de l'année dernière, la Paix fut conclüe au Château de Rastadt entre l'Empereur & le Roi T. C. Ces deux Monàrques n'eurent recours à aucune médiation étrangere. Leurs deux Généraux d'Armée, aux sortir des fatigues d'une longue & pénible Campagne, eurent la gloire d'être les seuls Plenipotentiaires, choisis par leurs Augustes Maîtres. L'activité & le secret qu'ils garderent dans cette Négociation, fut l'ame de la Paix, qui fut conclüe dans moins de tems qu'on n'en employe ailleurs pour regler seulement le ceremonial des visites, ou la discipline que les domestiques des Ambassadeurs doivent observer. Comme il ne s'agissoit de regler dans ces Conferances, que les contestations survenues entre les Maisons d'Autriche & de France, avec le rétablissement de Mrs. les Electeurs de Cologne & de Baviere dans leurs

*Ce qui
s'est passé en
Allemagne
en 1714.*

16 *Journal Historique sur les*
leurs États & dignitez; on jugea qu'il seroit
inutile, d'admettre dans la Conferance un
plus grand nombre de Plenipotentiaires;
on dit pourtant dans le proverb Populai-
re, *que quatre yeux voyent plus que deux;*
mais on y en oppose une autre qui dit, *que*
plusieurs têtes ne sauroient longtems résider
dans un seul bonnet, ce qui en termes plus
intelligibles, veut dire, que le grand nom-
bre d'opinans, ne fait pas toujours la re-
gle de la vraye Justice; en effet, on a tou-
jours à craindre des inconveniens, d'une
affaire qui sera agitée devant une multitude
d'habilles gens, dont chacun auroit droit
de suffrage, & des interêts particuliers à
soutenir: à tout le moins il s'en suivra des
longueurs, capables de lasser les Spectateurs,
& peut-être de rendre l'Assemblée infruc-
tueuse.

Par exemple si tous les Membres non
seulement du College Electoral, du Colle-
ge des Princes, mais encore du College des
Villes; en un mot, tous les Membres du
Corps Germanique, qui jouissent du titre
de Souverains; avoient été admis à l'Assem-
blée de Rastadt, il y a lieu de présumer que
le Congrez y seroit encore assésié, &
peut-être que les Plenipotentiaires y auroient
fait un aussi long séjour, que ce ui que les
Peres du dernier Concile firent à Trente.
Mais quoi que les Membres de l'Empire
n'ayent point envoyé de Ministres à Rastadt,
l'Empereur, comme leur Chef, ne laissa pas
d'y soutenir leurs droits; & pour leur ôter
tout sujet de plainte, même jusqu'à la forme,
à cause qu'on avoit dirigé le Traité
en langue Françoisé, au lieu que par l'usa-
ge

ge qu'on pratique en Allemagne, les Traitez de l'Empire ne se font qu'en Latin, il fut arrêté qu'on tiendroit une autre Assemblée à Bade en Suisse, où l'on feroit un *Traité Solennel*, dont celui de Rastadt seroit la base & le fondement, & que dans ce nouveau Congrez, chacun seroit en droit d'y produire ses griefs & ses prétentions, sans que rien pût interrompre ni alterer la Paix qui venoit d'être conclüe.

La Diette de l'Empire fit un Resulta pour remercier Sa M. I. des soins qu'elle avoit pris pour les intérêts de tout le Corps. Peu après la même Assemblée pria & autorisa l'Empereur, de continuer les mêmes soins Paternels à Bade, qu'il avoit manifesté à Rastadt; ce fut ainsi que le *Traité Solennel*, ou de la *Paix générale*, fut signé le sept Septembre entre l'Empereur & l'Empire d'une part: la Couronne de France, Mrs. les Electeurs de Cologne & de Baviere d'autre. Mr. le Prince Eugene de Savoye, & Mr. le Maréchal de Villars, s'étoient rendus à Bade deux jours auparavant pour couronner leur gloire & leurs travaux, en signant un Traité qu'ils avoient eux mêmes réglé à Rastadt, & qui servit de modèle à celui que les Plenipotentiaires Imperiaux & François dresserent en Suisse.

Ces Traitez de Paix, pour les rendre solides & durables, autant que peuvent l'être l'ouvrage des hommes, ont été bâtis sur les sistêmes de ceux de Munster, de Nimegue & de Riswick, sistême fort different des conditions Préliminaires, proposées à la Haye & à Gertruydenberg en 1709. & 1710.

& par les *demandes spécifiques* qu'on produisit

duisit à Utrecht le 5^e. Mars 1712. on donnera dans un autre Journal l'Extrait de tous les articles de ce dernier Traité.

*Ce qui s'est
passé dans le
Nord en
1714.*

IX. On assémba l'année dernière un Congrèz à Brunzwick, à dessein de terminer la guerre du Nord, mais il fut infructueux, tant parçe que les parties interessées n'y envoyerent par leurs Plenipotentiaires, que parçe que les principaux garans des Traitez de Westfalie & de Travendal, (que cette guerre a violez) étoient occupez à leur propre reconciliation: mais on a de grandes esperances que la mediation de ces garans, joints au retour du Roi de Suede, donneront une toute autre vigueur à l'Assemblée de Brunzwick, qu'elle n'a pas eü jusques à present: puis qu'elle n'a pas empêché le Roi de Dannemarck de faire raser la Forteresse de Tonninguen, fief d'Empire, au Duc de Holstein, & de s'emparer d'une petite Isle appartenant au même Prince.

D'un autre côté le Czard de Moscovie, a continué ses invasions en Finlande, & gagné un petit Combat Naval sur les Suedois. C'est à quoi se sont terminées les expéditions Militaires dans le Nord, pendant la dernière Campagne.

*Sujet d'in-
quietude
pour le Roi
Auguste.*

A l'égard de la Pologne, la Noblesse a continué d'y murmurer contre le Roi Auguste, du refus qu'il a fait de renvoyer ses Troupes Saxonnnes dans son Electorat, de n'avoir pas voulu convoquer une Diette générale, dans laquelle on vouloit faire examiner les griefs de la Nation: d'un autre côté le Roi Auguste a eü le plaisir de voir plusieurs Généraux & autres Officiers Polonois,

Matières du tems. Janvier 1715. 19
 lonois, réduits dans la nécessité, de revenir
 de Turquie, faire leurs soumissions, & ac-
 cepter l'Amnistie que ce Prince leur avoit
 offerte, sous promesse de les rétablir dans
 la possession de leurs biens & de leurs em-
 plois: Mr. Potoski, Palatin de Kovie, &
 ci-devant grand Général de Pologne, est
 du nombre des soumettans. Néanmoins
 cela n'a pas été jugé suffisant, pour faire
 cesser le mécontentement de la Noblesse
 Polonoise, ni calmer toutes les inquiétudes
 de ce Prince.

Celle qui fait le plus de peine à ceux qui
 sont engagez dans son parti; c'est de voir
 que le Roi Stanislas de Pologne, (qui en
 1712. alla volontairement en Turquie pour
 joindre le Roi de Suede) soit revenu au
 Duché des Deux-Ponts, où il arriva le 4.
 Juillet dernier, & que ce Prince n'ait pas en-
 core voulu renoncer à ses prétentions à la
 Couronne de Pologne; comme Sa M. le
 Roi Auguste lui en donna l'exemple, par
 le Traité Solennel qui fut conclu à Alt-
 Raenstad en Saxe, le 4. Septembre 1706.
 les Partisans du Roi Stanislas, (qui sont
 encore en très grand nombre parmi la No-
 blesse de Pologne,) soutiennent son droit
 à la Couronne non seulement en vertu de
 son Election & de son Couronnement, qui
 se fit en 1704. mais encore en vertu du mê-
 me Traité de 1706. comme il semble que
 les deux partis opposez d'intérêt, ou d'in-
 clination, veulent tirer avantage du troi-
 sième Article du Traité en question, le
 voici mot à mot. *

*Sur quoy
 fondés les
 prétentions
 du Roi Sta-
 nislas sur la
 Couronne de
 Pologne.*

B 2 (§)

* On trouvera le Traité en entier, dans le To-
 me XII. de cet ouvrage, page 20 & suivantes.

„ (§) Et afin de couper jusques à la ra-
 „ cine de cette funeste guerre, le Serenissi-
 „ me Prince Frederick-Auguste Roi &
 „ Electeur de Saxe, pour l'amour de la
 „ Paix, renonce dès à présent pour jamais,
 „ à la Couronne de Pologne, & à tous ses
 „ droits & prétentions sur ce Royaume, le
 „ Grand Duché de Lithuanie & les Pro-
 „ vinces qui en dépendent. Declare de plus,
 „ & reconnoit solennellement, en vertu
 „ de cette transaction, le Serenissime Prin-
 „ ce Stanislas premier, pour véritable & le-
 „ gitime Roi de Pologne & Grand Duc
 „ de Lithuanie. De maniere qu'il ne pou-
 „ ra jamais, ni pendant la vie dudit Roi,
 „ ni après sa mort, former aucune préten-
 „ tion sur lesdits Royaumes, Grand Duché
 „ & Provinces en dépendantes; mais on est
 „ convenu, que le Serenissime Roi Elec-
 „ teur de Saxe, pourra retenir, pendant sa
 „ vie, le nom & les honneurs de *Roi*, sans
 „ néanmoins se servir des armes ni du ti-
 „ tre de *Roi de Pologne* &c.

Comme le Congrèz de Brunzwick s'est
 rassemblé pour chercher les temperamens,
 afin de rétablir la Paix dans les Etats du
 Nord. on verra par les suites, de quelle
 maniere les Négociations auront concilié
 les prétentions des deux Rois concurans,
 & si à cet égard, le Traité d'Alt-Raenstadt,
 dont l'Empereur, la Couronne d'Angleter-
 re, & la Republique d'Hollande se rendi-
 rent garans. à la requisition du Roi Au-
 guste, servira de regle à celui qui intervien-
 dra à Brunzwick.

X. Au bas d'une estampe, où l'on gra-
 va il y a quelques années, le portrait du
 fameux

Matières du tems. Janvier 1715. 21
fameux Roi de Suede, Charles douzième,
qui à tous égards, merite d'être surnommé
le Grand, on y lit les quatre vers,

*Sous ces Augustes traits, que l'art nous a tracés,
Tu vois un Roi couvert de gloire,
Les jours de ce HEROS, à peine commencés,
Sont autant de jours de victoire.*

Quoi qu'il y ait près de dix ans que ces
vers ont paru; on est forcé d'avouer que ce
Prince n'a pas discontinué d'acquérir de la
gloire, & que toutes ses actions ont été ac-
compagnées de quelque marque éclatante
de Triomphe, ses ennemis même n'en sau-
roient disconvenir, nonobstant les avanta-
ges que leur supériorité peut leur avoir ac-
quis, favorisés de la fortune, & de l'absen-
ce du Prince, contre lequel ils ont pris les
armes, sans qu'il leur en eût donné aucun
sujet légitime.

*Le Roi de
Suede ac-
quiert de la
gloire par
tout. & n'est
pas moins
Heros dans
ses infortu-
nes que dans
la prospérité
de ses armes.*

En effet le Roi de Suede n'a-t'il pas tri-
omphé de tous les Princes liguez contre
lui, lors qu'il a pû les combattre? j'avoue
qu'il perdit la Bataille de Pultowa le 8.
Juillet 1709. que le reste de son Armée y
fut réduite à la nécessité de capituler & de
se rendre prisonniere de guerre; que ce Prin-
ce se trouva dans une si triste situation,
qu'il se vit obligé de faire sa retraite à Ben-
der dans les Etats du Kan des Tartares;
qu'il y courut les risques de sa liberté &
même de sa vie; qu'enfin au commence-
ment de 1713. la mauvaise situation de ses
affaires en Tartarie l'obligerent d'aller plus
avant dans le païs des Infidèles, que son
séjour fut fixé à Demir-Tocka en Turquie,

proche d'Andrinople, où il est resté jusqu'au commencement d'Octobre 1714. qu'il en est parti pour retourner dans ses États. Je conviens, dis-je, de toutes ces circonstances fâcheuses pour un Roi Chrétien, & qui ne trouveront que trop leur place dans les Annales de l'Empire Ottoman, peut-être même à la honte des Chrétiens de l'Europe : mais je soutiens (qu'en suivant les sentiers de la vérité) on ne sauroit dérober au plus grand *Heros* du Nord, la gloire du Triomphe qu'il s'est acquis dans toutes ces revolutions surprenantes : Oiii, le Roi de Suede a triomphé à Pultowa, à Bender, à Demir-Tocka, & dans tous les endroits où il a été en personne : je ne veux, pour prouver ce que j'avance, qu'attester le témoignage des Officiers Moscovites & autres étrangers qui se sont trouvés à la journée de Pultowa : Celui des Tartares & des Turcs qui ont vû ce Prince à Bender & à Demir-Tocka ; enfin j'en rapporte à ce qu'en ont écrit à leurs Maîtres, les Ministres des Puissances Chrétiennes qui résident à la Porte. Pour rendre palpable la vérité que je viens d'avancer, il ne faut que rappeler dans l'idée de mes Lecteurs, le précis de ce qui s'est passé depuis cinq ans, ayant du rapport à la personne du Roi de Suede.

En 1709. ce Prince avoit chassé pied à pied l'Armée Moscovite des États de Pologne, l'ayant battuë dans tous les endroits où il put la joindre ; étant sur la Frontiere d'Ukraine, Sa M. S. s'attacha à mettre le Siege devant la Ville & Forteresse de Pultowa, qui de ce côté-là, est une des principales

pales Clefs de Moscovic: Le Czard connoissant la conséquence qu'il y avoit de conserver cette Place, & d'arrêter la rapide marche des Suedois, fit enlever les Grains & les fourages à 15. ou 20. lieues à la ronde, ce qui ne put être enfermé dans Pultowa fut brûlé: Après quoi les Troupes de sa Frontiere joignirent son Armée, qui se trouva composée de 65000. hommes celle de Suede étoit réduite à 23000.

Lors que le Roi de Suede aprit que le Czard aprochoit pour lui couper les vivres de toutes parts, afin de l'obliger de lever le siege; Sa M. laissant une double garde à la tranchée, fit marcher le reste de ses Troupes à la rencontre de l'Armée Moscovite, à laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé à cause des bois & des Marais qui la couvroient: quoi que le Roi de Suede eut été blessé au pied à l'un des assauts qui se donnerent en sa presence contre la Place assiegée, il ne laissa pas de vouloir être present à la Bataille. Ne pouvant pas se soutenir sur son pied, il se mit dans une Chaise attelée de deux Chevaux: dans le fort du Combat une volée de Canon tua les deux chevaux de sa Chaise: on y en attela promptement deux autres: mais un Boulet fracassant les roues renversa la Chaise, ce qui obligea les Officiers Suedois d'enlever le Roi, pour ne pas exposer sa personne à un plus grand danger.

Ce mouvement ne put pas se faire sans que l'Armée Suedoise s'en aperçût, & comme elle crut que le Roi avoit été tué, la consternation fut si grande que la connoissance qu'en eurent les Moscovites, leur fit
redou-

redoubler leur feu, pour profiter de la conjoncture qui leur paroissoit si favorable; en sorte que bientôt l'Armée Suedoise fut mise en déroute, & les Généraux ne purent plus la rallier que sur les bords du Boristhene.

Alors le Roi n'ayant auprès de lui qu'environ trois cens Cavaliers, & se voyant poursuivi par une Armée nombreuse qu'une victoire accidentelle animoit, se fit mettre sur un Cheval, traversa à la nage le grand Fleuve du Boristhene, suivi de peu de monde; traversa de vastes deserts, gagna enfin la Ville d'Ozakouck, d'où il se rendit à Bender Capitale de la Tartarie Budziack. Plusieurs Officiers de son Armée & de la Cour qui purent s'échaper, y aller joindre S. M. Le reste de son Armée réduite à 16287. hommes, n'ayant ni pain, ni munitions de guerre, ni place de retraite, ni même de quoi jeter des ponts précipitamment sur le Fleuve, se rendit prisonnier de guerre.

C'est ainsi que se termina la fameuse journée de Pultowa; où bien sûrement tout l'avantage fut pour le Czard, & toute la gloire pour le Roi de Suede; puis qu'au sentiment de tous les célèbres Guerriers; ce n'est pas toujours les Conquêtes, ni le gain des Batailles qui constituent les *Heross*; au lieu qu'on n'a jamais refusé ce titre à ceux qui dans la mauvaise comme dans la bonne fortune ont fait paroître une égalité de grandeur d'ame: combien de fois les vrais Disciples du Dieu Mars ont donné plus d'éloges à une belle retraite qu'au gain d'une Bataille? sur ce principe, a-t'on vû dans

les

les siècles passez une retraite plus difficile, conduite avec plus de prudence & de bonheur que celle du Roi dont je parle, après avoir perdu toute son Armée, sans vivres, sans Place, en un mot sans sçavoir où se retirer? ne conviendra t'on pas que si le Czard eût pû prendre le Roi de Suede, il n'eût eû faire une meilleure capture que d'avoir pris son Armée? mais Sa M. Czariene ne crut jamais que son ennemi prît un parti aussi hazardé que celui d'aller se livrer entre les mains des Infidèles; il se contenta d'envoyer divers Detachemens, qui pouvoient couper la retraite du Roi, dans les Etats des Princes Chrétiens, & c'est en quoi Sa M. S. trompa l'attente du Czard.

Le long séjour que le Roi fit à Bender, donna de l'inquietude à ses ennemis, au moins leur a t'on voulu attribuer d'avoir eu bonne part à la conspiration qui fut faite contre sa personne, voulant le contraindre de s'en retourner par la Pologne, ce qu'il n'auroit sçu faire sans s'exposer au danger qu'il avoit évité à Pultowa. He bien! dans cette occasion, par la seule valeur de son bras, ne triompha-t'il pas de toute la violence des Turcs & des Tartares, qui faillirent de le brûler dans son Palais? n'a t'il pas fait déplacer le Seraskier de Bender, le Vaivode de Walachie & le Kan des Tartares, & plusieurs grands Visirs, les uns après les autres, lesquels à ce qu'on a prétendu, s'étant laissez gagner comme de Mercenaires, manifesterent assez qu'ils étoient contraires aux interêts du Heros dont je parle? n'a-t'il pas renversé à la Porte
la

la plus grande partie des intrigues des Ambassadeurs de ses ennemis, jusqu'au point de les faire mettre aux arrêts ? n'a-t'il pas causé autant & plus d'inquietude au Czard & à ses autres ennemis, par son long séjour en Turquie, que s'il eût été dans la Capitale de ses propres Etats ? n'a-t'il pas, pour ainsi dire, civilisé & humanisé la fierté & la barbarie des Turcs, jusqu'au point de les porter à rendre à sa personne & à sa dignité Royale, les honneurs & tous les bons offices qu'aucun autre Prince Chrétien, (en pareil cas) n'auroit jamais osé se promettre ? tout cela ne prouve-t'il pas suffisamment que le Roi de Suède n'a pas été moins triomphant dans l'adversité que dans la prospérité, & que ce Prince est un des plus grands Heros du monde.

XI. Si les disgrâces de ce Monarque ont contribué à élever sa gloire, on ne peut pas disconvenir aussi que sa longue absence n'ait favorisé ses ennemis à envahir ses Etats sur tout au Czard de Moscovie, qui s'est emparé de plusieurs Ports de mer en Ingrie, en Livonie & dans le Golfe de Finlande : Mais ceux qui sçavent combien il seroit dangereux au Commerce des Anglois & des Hollandois, que ces Havres restassent entre les mains des Moscovites, se persuadent que ces deux Puissances contribueront à les faire restituer à la Couronne de Suède : Moins dans la vûë de favoriser les Suédois, que pour l'interêt de ceux de leurs Sujets, qui font le principal Commerce de la mer Baltique ; car il est constant que le Czard a en vûë de se l'approprier entièrement, & d'en exclure toutes les autres Nations maritimes.

Les

Les raisons en sont clairement expliquées dans une Lettre (en forme de Manifeste pour la liberté de navigation de la mer Baltique) écrite de Dantzick , il y a quelques mois à un Négociant d'Amsterdam , qui a été renduë publique.

„ On y démontre les grandes vûës d'am-
„ bition du Czard de Moscovie , sa Puissance
„ ce despotique dans ses vastes Etats ; com-
„ bien toutes les Nations de l'Europe , &
„ en particulier celles qui sont le principal
„ Commerce de la mer Baltique , doivent
„ craindre l'agrandissement de ce Prince.
„ On y fait voir que les Russes ont un ge-
„ nie particulier , pour apprendre plutôt que
„ les autres , les Arts , les Sciences , la Guer-
„ re , la Navigation , & le Commerce : Que les
„ Officiers Polonois , Saxons , & Allemands ,
„ leur ont enseigné l'art Militaire , les Hol-
„ landois la Navigation & le secret du Com-
„ merce ; Que les Moscovites , sont endur-
„ cis à toute sorte de fatigues , & surpassent en
„ frugalité , les autres Européens . Que pendant
„ la dernière guerre contre la France , il y
„ avoit quantité de Moscovites sur les Vais-
„ seaux de guerre Hollandois , que le Czard
„ y fit placer & y entretint à ses dépens pour
„ apprendre à gouverner , ou à commander
„ les Vaisseaux . Que depuis plusieurs an-
„ nées ce Prince entretient en Hollande ,
„ quelques milles jeunes Russiens , de tous
„ états & conditions , pour apprendre , ou
„ pour se perfectionner dans l'art de la Na-
„ vigation , le Commerce , les Manufactures
„ & toute sorte de m^{rs} tiers , sur tout des Char-
„ pentiers de Marine , lesquels ayant achevé
„ leur apprentissage , ou acquis les connois-
sances

*Quelles en
sont les dis-
positions
contraires à
l'intérêt des
Anglois &
des Hollan-
dois.*

„ fances pour lesquelles on les destine, re-
 „ tournent en Russie, munis de Certificats,
 „ & Attestations des Ministres ou Inspe-
 „ ctors que le Czard a aussi en Hollande.
 „ On les distribue ensuite dans les Villes
 „ & Provinces du vaste Empire de Russie,
 „ afin de les occuper dans les diverses con-
 „ noissances qu'ils ont acquis, & dans les
 „ endroits où l'on les juge être les plus ne-
 „ cessaires.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a conçu de la jalousie, de la grande Puissance du Czard de Moscovie, & du genie de ses Sujets. En 1559. Sigismond Roi de Pologne, écrivant à Elisabeth Reine d'Angleterre; lui representa le danger qu'il y auroit à craindre, pour le Commerce des Anglois, & pour les autres Nations, si l'on permettoit aux Moscovites de prendre connoissance du manie- ment des armes, des arts, métiers, & sur tout du Commerce, de la Navigation, la construction & le gouvernement des Vais- seaux de guerre; qu'en ce cas, toute l'Eu- rope se verroit exposée à de très grands dangers, par la superiorité que les Mosco- vites prendroient insensiblement sur les au- tres Nations.

Outre que de l'aveu de tous les hommes qui se connoissent en Géographie, la Mos- covie est un Etat fort vaste, c'est un país presque impénétrable à ses voisins à cause des Barrières naturelles qui le couvrent: le Czard qui en est Souverain, y exerce une puissance parfaitement despotique: tous les peuples de ce vaste Empire y vivent dans une espece d'esclavage, ce qui, par la suite des tems, peut rendre ce Prince le plus redouta-

redoutable de toute l'Europe. Sa puissance s'est déjà manifestée depuis environ quinze ans : ses longues guerres avec les Turcs & les Suedois ; les fréquentes Batailles qu'il a perduës ; les ravages que la peste a causé dans ses Provinces , tout cela n'a pas empêché le Czard de rétablir ses Armées bientôt après leur défaite ; même de faire des invasions considerables sur ses voisins.

Pour se convaincre de cette verité , il ne faut que faiblement réfléchir, sur les rapides conquêtes que ce Prince a fait sur la Couronne de Suede ; l'oppression qu'il a exercée sur la Pologne, la Lituanie, le Holstein, le Mecklembourg, les Villes Libres d'Hambourg, de Lubeck, & tant d'autres Membres de l'Empire, sans qu'aucun des Associez au Corps Germanique ait osé s'y opposer. Le Roi de Suede, qui seul pouvoit barrer le passage des Moscovites, étoit réfugié en Turquie ; ce qui donna lieu au Czard, de parcourir, avec de puissantes Armées, toutes les Provinces situées depuis le Wolga jusqu'à l'Ebre. Les peuples qui habitent cette grande étenduë de Pais, peuvent rendre témoignage du fâcheux état où la Puissance du Czard les a réduits, par le seul passage de ses Troupes : Car dans les endroits où elles ont fait quelque séjour, les vestiges qu'elles y ont laissé, en informeront la posterité dans les siècles qui suivront celui-ci.

On peut encore dire (sans blesser la Majesté) que le Czard est le plus puissant & le plus accredité de tous les Marchands de l'Europe : **En voici la preuve.** Par les ordres de ce Prince, les Commissaires font enmagaziner les principales Marchandises des Sujets

Sujets de l'Etat, qui n'ont permission de vendre aux étrangers que le rebut de celles que les Receveurs du Prince prennent ; le prix en est toujours estimé à la moitié de leur juste valeur, soit qu'on les prene en paiement des taxes qu'ils doivent à l'Etat, soit qu'on le leur paye en argent : pour rendre la chose plus intelligible, il est à remarquer, que les écus en espèce ne sont reçus dans les Coffres du Prince que pour cinquante sols, & lors qu'ils en sortent, soit pour payer ses dettes, (dont les Marchandises font une bonne partie,) soit pour gratifier ou récompenser, ces mêmes écus de cinquante sols sont donnez pour cent sols ; c'est sur ce dernier pied que tous les Sujets sont obligez de les prendre ; mais lors qu'ils les portent aux Receptes du Souverain, on ne peut les employer que pour leur juste valeur, qui est, comme je l'ai déjà dit, cinquante sols chaque écu.

Lorsque les Marchands y portent des Marchandises étrangères, soit par mer ou par terre, ou qu'ils vont en chercher de celles du païs, on est obligé de porter dans les Magazins du Czard tout ce qu'on juge à propos d'en prendre ; on leur donne en troc les Marchandises du Païs qui sont à la même direction des Commissaires du Prince, sans qu'il soit loisible aux Sujets d'en vendre ou acheter, que lors qu'ils sont munis d'un Certificat en bonne forme, que le Magazin est vuide de celles qu'ils ont à vendre, & suffisamment rempli de celles qu'ils veulent acheter. En sorte que soit par rapport à la defectuosité de la Marchandise de rebut, soit à cause de la différence

rence de la valeur des especes, le Commerce des Sujets est si contrainct & si limité, que tout le profit du negoce entre & reste dans les coffres du Prince, qui gagnant moitié sur les especes, & moitié sur les marchandises, dont il est absolument le maître, c'est ce qui fait la richesse du Souverain, & la misere de son peuple, par consequent la grande puissance despotique du Czard.

Il est encore à observer, que la Moscovie, par sa situation avantageuse, peut aisément faire le commerce de Perse par la Mer Caspiene; celui de l'Asie Mineure, par la Mer Noire; le Port d'Arcangel lui amene les Marchandises des Nations Maritimes de l'Europe; mais si par un Traité de Paix, le Czard peut rester maître des Ports qu'il a enlevés aux Suedois sur la Mer Baltique; il est constant que les Moscovites ne partageront plus les grands profits du commerce avec les autres Nations; car le Czard sera en état de faire transporter en Hollande, en Angleterre & en France, toutes les Marchandises que ces Nations vont chercher, avec avantage, en Moscovie, en Perse, & dans les autres parties de l'Orient. C'est ainsi, qu'en peu de tems, on verroit s'anéantir ce grand commerce, que la Couronne de Suede, a toujours facilité, à ses amis & à ses Alliez, tant qu'elle n'a point été en guerre avec le Czard.

C'est dans la vûë d'établir & d'étendre le commerce des Russiens, dans presque toutes les parties d'Asie & d'Europe, que Sa M. Czariene, fit travailler, il y a quelques années, (avec tant de dépense & de succès)

à de grands & beaux Canaux, pour la jonction de plusieurs Fleuves & Rivières de son Empire, dont il vint à bout en l'année 1707. sans que la guerre qu'il faisoit en Pologne & contre la Suede, ayeut interrompu le cours d'une si grande entreprise. C'est par ce moyen qu'il a déjà joint le Volga au Tanais; le Tanais avec l'Uopa, & l'Occa; il a conduit les eaux de l'Occa dans les Lacs de Mertun & d'Imn, en joignant les Rivières de Motca, de Twerza & de Sna. C'est le Colonel Brockel Ingenieur Moscovite, qui commença cet ouvrage, & Petrowi z-jagarin, autre Moscovite, fameux voyageur, le paracheva; quoi que plusieurs Ingenieurs étrangers auxquels le Czard l'avoit proposé, eussent jugé l'entreprise impraticable. En sorte que, présentement, par le moyen de ce Canal, on peut, en peu de tems, & à peu de frais, transporter toute sorte de Marchandises, d'Astrakan à Petersbourg, même celles qui viennent de Perse & des autres parties d'Orient, mais le Czard, maître de quelque Port dans la Mer Baltique, fera seul ce commerce, sans le partager avec personne.

Ce sont là des veritez qui ne doivent pas être ignorées des Négocians Anglois & Hollandois; s'ils en ont donné connoissance à leurs Souverains, sans doute qu'ils réfléchiront au danger dont le commerce de leurs Sujets est menacé dans ces mers-là, cette crainte est d'autant mieux fondée, qu'elle n'est pas nouvelle; puis qu'au témoignage de Mr. de Puffendorf, dans son Histoire de Brandebourg; l'Electeur de ce nom, qui regnoit en 1657. & le Roi de Dannemarck, firent

Matières du tems. Janvier 1715. 33
frent inférer dans les instructions données à leurs Ministres, chargez de négocier une Ligue avec le Grand Duc de Moscovie, contre la Couronne de Suede, de se menager de telle sorte dans leur négociation, que le Czard ne parvint jamais à gagner un Port sur la Mer Baltique, afin de n'y avoir pas un voisin si incommode.

XII. En attendant qu'on apprenne quelles mesures prendront les Nations maritimes, pour se garantir du danger dont l'agrandissement du Czard les menace vers la Mer Baltique; voyons ce qui s'est passé d'essentiel en Hollande l'année dernière. Cette Republique, après d'assés longues difficultés, a heureusement conclu la Paix avec le Roi d'Espagne; par ce Traité le commerce des Hollandois en Espagne a été rétabli avec tous les avantages qu'ils pouvoient raisonnablement desirer; leur Navigation tant sur l'Océan que sur la Méditerranée est entièrement libre, en sorte que par cette Paix, leurs Navires Marchands n'ont plus besoin de Vaisseaux de guerre pour les escorter.

Il ne reste plus pour l'entière satisfaction de Messieurs les États Généraux, qu'à terminer la conclusion du reglement de la Barrière qu'on négocie à Anvers, entre leurs Plenipotentiaires & ceux de l'Empereur; dès que Sa M. I. aura pris possession entière de tous les Païs-Bas & des Places que la Couronne de France a cedées sur les Frontières de Flandres; la Republique d'Hollande fera parvenuë à l'accomplissement de tous les projets formez par les engagements dans la grande Alliance, qui se réduisent à ces prin-

*Ce qui s'est
passé en Hol-
lande en
1714.*

34 *Journal Historique sur les*
 cipaux points: 1°. Que les Monarchies de
 France & d'Espagne ne seront jamais réu-
 nies sur une même tête; 2°. Que leur
 commerce se fera en Espagne avec les mê-
 mes avantages que pourront obtenir les Fran-
 çois & les Nations les plus favorisées. 3. Que
 les Rois de France ne pourront point deve-
 nir les Souverains des Païs Bas Espagnols.
 4. Que pour mettre une forte & puissante
 Barriere entre leurs Etats & c'ux de la
 Monarchie Française, les Païs Bas Espa-
 gnois, que le feu Roi Charles II. possédoit
 après la Paix de Riswick, apartiendront à
 l'Empereur, & aux Successeurs de la Mai-
 son d'Autriche. Enfin pour comble de leur
 satisfaction, ils ont vû avec joye l'acom-
 plissement du projet formé entr'eux & le feu
 Roi Guillaume, de priver les Princes Ca-
 tholiques du droit de Succession à la Cou-
 ronne d'Angleterre, & de transporter cet-
 te Couronne sur la tête d'un Prince de leur
 Religion; projet d'autant plus grand, qu'il
 auroit infailliblement échoué, si d'autres
 Puissances en avoient entrepris de pareils.

*Ce qui s'est
 passé en An-
 gleterre en
 1714.*

XIII. C'est à la faveur de ce projet, &
 ensuite de la revolution de 1688. qu'imme-
 diatement après la mort de la Reine Anne
 Stuart, le Serenissime Prince George-Louis
 de Brunzwick-Lunbourg, Duc d'Hanno-
 ver & Electeur du Saint Empire, fut pro-
 clamé Roi de la grande Bretagne, sans nul
 obstacle, & peu de tems après couronné à
 Londres avec beaucoup de solemnité. Le
 Prince son fils, fut en même tems déclaré
Princes de Galles, titre attaché à la person-
 ne du presomptif heritier de la Couronne.

Le nouveau Roi commença son Regne
 dans

dans les trois Royaumes Britanniques, par un changement presque général de tous les Emplois du Ministère, de la Cour, & du Gouvernement. Ces changemens furent si favorables au parti des Wigs, que les *Toris* furent presque tous dépouillez des Charges & Commissions qu'ils occupoient à la fin du dernier Regne. Il est aisé de comprendre que cela n'a pû se faire, sans exciter dans plusieurs les sentimens de jalousie, que l'ambition de la fortune & les honneurs de la Cour, grave ordinairement dans le cœur des Courtisans. Néanmoins tous parurent applaudir au choix que la Nation venoit de faire d'un Prince d'une des Lignes Collaterales, pour les gouverner, sans aucun regard au droit des autres prétendans à la Couronne.

L'esprit du public a été quelque tems en suspend, avant d'oser juger de l'effet que produiroit cette grande & nouvelle révolution. On s'étoit attendu que parmi une Nation Belliqueuse, ordinairement divisée en partis opposez, il s'en élèveroit quelqu'un qui seroit favorable au Prince fils unique du feu Roi Jaques II. jusques à present, rien n'a éclaté, qu'une Declaration que ce Prince a fait publier pour la défense, ou le maintien de ses droits. Cette pièce, imprimée en plusieurs langues, est déjà connue dans la Grande Bretagne, & dans d'autres Etats de l'Europe : mais comme ces sortes de pièces sont nécessaires à l'histoire du tems, j'ai crû qu'il convenoit beaucoup mieux de la joindre ici dans tout son entier, que d'en donner un simple Extrait.

ARTICLE II.

*Qui contient la Declaration que le Prince fit
unique du feu Roi Jaques II. a fait publier
&c.*

J AQUES TROISIE'ME PAR LA GRACE
DE DIEU *Roi de la Grande Bretagne, de
France & d'Irlande, Défenseur de la Foi
&c. A tous Rois, Princes & Potentats, &
à tous nos bien amez Sujets, S A L U T.*

*Declara-
tion sur la
revolution
d'Angleter-
re.*

DANS une conjoncture aussi extraordina-
re & aussi importante, où nôtre droit
hereditaire à la Couronne d'Angleterre, est
trés-injustement violé, & où même les Prin-
ces Souverains de l'Europe sont si fortement
intereffez, Nous ne pouvons demeurer dans
le silence sans manquer à ce qui Nous est dû,
& à ce qui les regarde.

Tout le monde sçait que dans la revolu-
tion de l'année 1688. la Monarchie Angloise
a été renversée, & qu'on a commencé à y
jetter les fondemens d'un Gouvernement Repu-
bliquain, par le pouvoir souverain que le
peuple s'est attribué lors qu'il s'est assemblé
sans aucune authorité, qu'il s'est érigé en Par-
lement, & qu'il s'est arrogé le droit de dé-
poser & d'élire ses Rois contre les loix fon-
damentales du País, & au mépris des ser-
mens les plus solempnels, dont les Chrétiens
soient capables d'être liez. On ne peut aussi
ignorer ce que le feu Roi nôtre pere de glo-
rieuse memoire, a souffert par cette injuste
& violente revolution.

Aprés sa mort, la succession aux Couron-

nes que le Prince d'Orange avoit usurpées, Nous étant acquises légitimement, suivant les loix fondamentales de l'Etat, Nous réclamâmes nos droits par nôtre Déclaration, scellée de nôtre grand Sceau, en date du 3. Octobre 1701. & aussitôt qu'il plut à la Divine Providence de Nous mettre en état d'entreprendre de les recouvrer, Nous y fîmes toutes nos diligences & nos justes efforts, sans qu'il ait rien manqué de nôtre part, d'où l'on ait pû Nous imputer le mauvais succès de cette expedition.

Ayant appris ensuite que l'on négocioit la paix, & que dans le Traité qui étoit sur le point d'en être conclu, on n'avoit eu aucun égard à nos droits, Nous publiâmes nôtre protestation dattée de St. Germain en Laye le 25. Avril 1712. de la maniere la plus solemnelle & la plus authentique, que l'état où Nous étions alors, pût Nous le permettre; soutenant nôtre droit incontestable à nos Couronnes, & protestant contre tout ce qui pourroit être stipulé dans ledit Traité à nôtre préjudice.

Quoique Nous ayons été depuis ce tems-là obligé de sortir de France, pour Nous retirer dans un País plus éloigné, Nous n'avons pas perdu de vûe nos Royaumes & nos peuples, persuadez que tôt ou tard il plaira à Dieu de Nous faire rendre justice, & de ramener nos Sujets à l'obéissance qu'ils Nous doivent, en Nous rétablissant sur le Trône de nos Peres; & Nous n'avons cessé d'esperer, que malgré la revolte déclarée des uns, & l'engagement forcé des autres, le Dieu des lumieres leur ouvreroit les yeux, & les convaincroit non seulement de l'injustice évidente qui Nous est

faite & à la Coutonne; mais encore des dangereuses conséquences qui en résultent contre eux-mêmes. Ce n'est pas nôtre intérêt seul qui Nous fait agir, l'amour naturel & inaltérable que Nous avons pour nôtre peuple, est tel, que comme Nous n'avons pû voir sans douleur leur sang & leurs trésors prodiguez dans la dernière guerre, en opposition à nôtre droit indubitable; aussi Nous ne pouvons que ressentir une extrême affliction, de ce qu'ils se trouvent exposez à être assujeris à un pouvoir arbitraire, & à devenir la proie des étrangers.

Outre que l'Electeur de Brunzwick est des plus éloignez de tous les parens que Nous avons, & par conséquent un des derniers de ceux qui peuvent après Nous prétendre à nos Couronnes; il est d'ailleurs évident, que rien n'est plus contraire aux maximes de l'Angleterre, que d'avoir établi avec tant d'injustice la succession dans la Maison d'un Prince qui est étranger, puissant, & si absolu dans ses Etats, qu'il n'y a jamais expérimenté la moindre contradiction de la part de ses Sujets; Prince qui n'a aucune connoissance de nos Loix, de nos Couûmes, de nos manieres, de nôtre langue, qui de plus est soutenu d'une Armée nombreuse de ses propres Sujets, appuyé de l'assistance qu'un Etat voisin est obligé de lui donner, quand il le requerrera, & favorisé de plusieurs milliers d'étrangers, refugiez en Angleterre depuis plus de 30. ans, qui lui seront dévouëz en toutes occasions.

De plus, que peuvont envisager nos Sujets, si ce n'est des guerres & des divisions infinies qui s'ensuivront nécessairement, du renversement d'une loy aussi sacrée & aussi fonda-

men-

mentale, que l'est celle du droit hereditaire? lequel, jusqu'ici, s'étoit toujours maintenu contre les usurpations mêmes, qui avoient eû les plus grands succès, quelques longues qu'elles eussent été, le Gouvernement n'ayant pû subsister en repos, jusqu'à ce qu'il eût été remis sur ses anciens & solides fondemens.

Que si l'on veut encore considérer le grand nombre de ceux dont les droits, après nous, & avant la Maison d'Hanover, sont aussi clairs & aussi indubitables que les nôtres-mêmes; ne doit on pas penser, qu'ils ne manqueroient ni de volonté, ni de puissance, pour les faire valoir chacun à leur tour? & pour susciter une guerre éternelle contre nos Royaumes, qui ne manquera jamais d'être accompagnée d'une guerre civile, qui sera la suite inévitable des divisions intestines dont ils sont agitez?

Il n'est donc rien de plus évident, que nos peuples ne scauroient jouir d'une Paix & d'une félicité durable, qu'en rétablissant la succession dans la ligne directe, & en Nous rapellant, comme étant l'heritier immédiat & légitime, & le seul Anglois de naissance, qui reste de la famille Royale. C'est à quoi Nous nous étions attendus, par la raison, que c'est le véritable intérêt de la Grande Bretagne, & que Nous avons lieu d'espérer, qu'une Nation, qui ne manque ni de sagesse ni de prudence, pourvoiroit dans une si belle occasion à sa sûreté, par nôtre rétablissement, que Nous aimions mieux de voir à sa bonne volonté, qu'à l'événement d'une guerre dont la justice, à nôtre égard, n'auroit pû Nous consoler des malheurs qu'elle causeroit à nos Royaumes.

Mais

Mais pourquoi risquer tous ces malheurs, quand on a scû, ou au moins, on a bien pû sçavoir dans toute la Nation, les assurances réitérées & irrévocables que Nous avons données, signées de nôtre main; que dès qu'il plairoit à Dieu de Nous rétablir sur le Trône, les loix du País seroient la regle de nôtre Gouvernement? que Nous accorderions une amnistie générale à nos Sujets de tout ce qui a été fait contre les loix, & que Nous donnerions toute la sûreté & la satisfaction qu'ils pourroient desirer pour la conservation de leur Religion, de leurs droits, libertez & proprietéz.

Cependant toutes ces avances de nôtre part n'ont de rien servi; car après le décez de la Princesse nôtre Sœur, dont les bonnes intentions en nôtre faveur, qui Nous étoient connûes, & avoient causé nôtre inaction pendant ces dernières années, n'ont pû être effectuées par la surprise de sa mort; il est arrivé contre nôtre attente, que nos peuples, au lieu de profiter de la favorable occasion, de tout remettre dans l'ordre, & de concourir au véritable interêt du Royaume, en Nous rendant justice, & se la faisant à eux-mêmes, ont immédiatement proclamé pour leur Roi un Prince étranger, à nôtre préjudice, contre les loix fondamentales du droit hereditaire de la Couronne, que nul Acte ne sçauroit justement abroger.

L'injustice & la violence étant donc ainsi venuë à son comble, Nous avons crû qu'il étoit de nôtre devoir, de nôtre honneur, & d'une indispensable obligation, par raport à ce que Nous devons à Nous-mêmes, à nôtre posterité, & à nos peuples, d'employer tous

Matières du tems. Janvier 1715. 41

nos efforts pour soutenir nos droits de la meilleure manière qui Nous seroit possible. C'est pourquoi sur le premier avis qui Nous fut donné de l'état des choses, Nous partîmes de nôtre Residence ordinaire pour Nous transporter en quelque lieu de nos Etats, dans le dessein de Nous mettre à la tête de ceux de nos fideles Sujets qui étoient disposez à soutenir nos droits, & à s'opposer avec Nous, contre toute sorte d'invasion étrangere. Mais voulant passer au travers de la France, pour Nous aller embarquer, non seulement toute assistance Nous y a été refusée, à raison des engagements qu'on en avoit pris dans le dernier Traité de Paix; mais on s'y est même opposé à nôtre passage, tellement que Nous avons été obligez de retourner en Lorraine.

Dans un contretems si affligeant, & au milieu des obstacles que Nous avons rencontrez de toutes parts, nôtre consolation est, que Nous avons, au moins, fait ce que Nous avons pû, pour parvenir à nos justes fins, & que sur cela, Nous n'avons rien à Nous reprocher; mais comme nôtre cause est celle de la justice-même, Nous esperons que la Providence, quand il en sera tems, Nous donnera les moyens de la soutenir, que Dieu touchera enfin les cœurs de nos sujets, d'un véritable repentir de l'injure criante qu'ils Nous ont faite, & qu'il les excitera à rentrer dans leur devoir.

Que si les affaires demeurent dans une si mauvaise situation, tous les Princes & Potentats qui sont à present en Paix, ne doivent-ils pas faire de serieuses reflexions sur l'exemple dangereux qu'ils ont devant les yeux, & sur ce que plusieurs d'entr'eux ont à craindre de l'unioa

l'union des forces d'Angleterre , avec celles des Etats de l'Electeur d'Hannover ? dont le pouvoir exorbitant ne s'accorde gueres avec la Balance de l'Europe , pour laquelle ils ont combattu toute cette dernière guerre. C'est donc avec justice , & conformément à leurs veritables intérêts , que nous demandons pour le recouvrement de nôtre droit , leur assistance , que leur honneur , aussi bien que leur intérêt , les obligent de nous accorder , autant qu'il leur sera possible.

Au reste , dans cette triste conjoncture où tout nous manque , ce qui ne peut nous être ôté , c'est la liberté avec laquelle nous déclarons , à la face de toute la terre , que comme nôtre droit est inaliénable , aussi sommes nous résolu , avec l'aide de Dieu , de ne jamais nous en départir qu'avec la vie.

C'est pourquoi nous protestons encore solennellement , par ces presentes , & de la maniere la plus forte qu'il nous est possible , contre toute sorte d'injustice quelconque , faite contre nous , nos legitimes heritiers ou successeurs , nous reservant & conservant par ces presentes signées de nôtre main , & scellées de nôtre grand Sceau , tous nos droits & prétentions , qui demeurent & demeureront dans leur pleine force : Declarant que ci-aprés nous ne croirons pas être responsable devant Dieu , ni devant les hommes , de toutes les pernicieuses conséquences que cette nouvelle usurpation de nos Couronnes pourroit attirer sur nos Sujets & sur toute la Chrétienté. Donné à nôtre Court à Plombieres le 29. jour d'Août 1714. & de nôtre Regne le treizieme &c.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE &c. depuis le mois dernier.

PAR la revüe générale qui a été faite parmi tous les Regimens François, qui ont aidé à réduire la Ville de Barcelonne à l'obéissance légitime dont elle avoit voulu se soustraire par sa dernière revolte; on a trouvé qu'il y avoit eu 42. Capitaines, 37. Lieutenans, & 1823. soldats ou Officers tuez: Que les blessez consistoient en 131. Capitaines, 136. Lieutenans, & 3634. tant subalternes que soldats blessez; ce qui fait en tout 1902. morts, & 3901. blessez. Le total des François tuez ou blessez à ce Siege, monte donc à 5803. hommes, sans ce qui a péri dans les divers combats, les meurtres ou assassinats commis par les Catalans. Les Espagnols ont beaucoup moins perdu, tant parce qu'ils étoient moins en nombre, qu'à cause qu'ils n'ont pas été si fréquemment commandez pour aller en détachement contre les Rebelles qui tenoient la campagne.

On n'a pas si sçavoir exactement la perte que les Catalans ont faite; mais il s'est trouvé qu'il y avoit 543. Ecclesiastiques ou Religieux tuez ou blessez, sans comprendre ceux qui ont été bannis: Il n'y a que la seule Darterie à Rome qui puisse tirer avantage de cette défaite.

II. Outre la taxe que les Barcelonnois payeront peu après la prise de la Ville, pour le rachat de leurs Cloches, & du pillage des habitans

Perte que les Troupes Françaises ont fait devant Barcelonne au dernier Siege.

Ecclesiastiques & Religieux tuez ou blessez à ce Siege.

*Quels sont
les fruits de
l'obstination
des Cata-
lans.*

44 *Journal Historique sur les*
habitans , auxquels les loix de la guerre les
avoit assujettis ; on leur a aussi imposé le paye-
ment d'une somme convenable , pour la sol-
de & entretien des Troupes qu'on y a mis
en Garnison pour les garder ; le plat-
Pais paye en particulier les Garnisons &
les quartiers d'hiver distribuez dans la Prin-
cipauté : Voilà quels ont été les fruits de
leur opiniâtre obstination.

Nonobstant ces fortes saignées , les Barce-
lonnois conviennent que leur condition est
infiniment plus douce & plus conforme à
l'état de leur Commerce , que lorsqu'ils
ne vivoient que dans le tumulte & la con-
fusion : En effet les Navires de toutes les
Nations abordent paisiblement dans leur
Port ; l'abondance des vivres y est rétablie ;
les habitans reparent ou rebâtissent leurs
maisons delabrées pendant le Siege ; les La-
boueurs ont repris la culture de leurs ter-
res , dont la plus grande partie étoit restée
en friche ; on a même fourni du bled pour
les ensemercer à ceux qui n'en avoient pas :
Mais il n'y a encore nuls ordres de repa-
rer les Brèches de la Ville , ni relever les
fortifications détruites pendant le Siege.

*Mr. de Ber-
wick va à
Madrid & re-
tourne en
France.*

III. Mr. le Maréchal de Berwick se ren-
dit à Madrid le 28. Octobre ; le Roi le reçût
avec des marques d'une estime & d'une con-
sideration proportionnées aux importans ser-
vices qu'il a rendu à la Monarchie. Après
qu'il eut rendu compte à Sa M. C. de l'état
où il avoit laissé Barcelonne , & des disposi-
tions faites pour les Garnisons & les quar-
tiers d'hiver , qui furent approuvées au Con-
seil d'Espagne , ce Général partit de Madrid
pour s'en retourner à la Cour de France

Matières du tems. Janvier 1715. 45
le 4. Novembre; le Roi Catholique, outre
ie. gratifications qu'il lui avoit déjà faites, lui
fit présent d'une épée garnie de Diamants.

IV. Il ne s'est rien passé de considerable
en Portugal, si ce n'est qu'on y a continué les
déliberations du Conseil, pour chercher des
expedients pour terminer les difficultez qui
jusqu'ici ont acroché la conclusion de la
Paix entre cette Couronne & celle d'Espa-
gne: Le Roi de Portugal, à l'exemple de
ce qu'a pratiqué la Republique d'Hollande,
a fait prier Sa M. T. C. de vouloir emplo-
yer ses bons offices auprès du Roi Catholi-
que son petit fils pour l'avancement de cet-
te Paix.

*Démarchées
du Roi de
Portugal
pour obtenir
la Paix avec
l'Espagne.*

Le 21. Octobre la Flotte du Bresil qu'on
attendoit depuis si longtems avec beaucoup
d'inquietude, arriva dans la Riviere de Lis-
bonne, au nombre de 40. Bâtimens: La car-
gaison consiste en 10000. caisses de sucre,
10000. rouleaux de Tabac 150000. Crois-
ades, avec quelque poudre d'or & barres d'ar-
gent. On a appris par le retour de cette Flo-
te, que les Colonies de Rio de Janairo, &
de la Baye de tous les Saints, n'avoient pas en-
core pû reparer les pertes & les dommages
qu'y causa l'Escadre Françoisse pendant la
derniere guerre; & que les Portugais auroient
épargné plusieurs millions d'Ecus, & en au-
roient gagné beaucoup davantage, s'ils n'é-
toient pas entrez dans une guerre qui leur
a porté beaucoup de préjudice.

*La Flotte
marchande
des Indes ar-
rivée à Lis-
bonne.*

V. Dans le précédent Journal, page 408.
nous avons laissé la nouvelle Reine d'Es-
pagne à Marseille, où elle arriva le 27. Oc-
tobre: Voici la route qu'elle a tenu pour
se rendre par terre dans les Etats du Roi
son

*Suite du
voyage de la
Reine d'Es-
pagne allant
joindre le Roi
son époux.*

son époux. Cette Princesse partit de Mar-
seille, après s'y être reposée trois jours; le
31. elle passa à Aix; le 4. Novembre, elle
coucha à Arles; le 5. à Nîmes; le 7. à Mont-
pellier, où elle séjourna le lendemain; le 9.
elle en partit, & sans parler des Bourgs ou
lieux moins considérables où elle a logé, je
me contente de nommer les Villes qui ont
quelque réputation sur la route que Sa M.
a tenu: Le 10. elle coucha à Pezenas; le 11.
à Béziers; le 14. à Carcassonne; le 15. à
Castelnaudari; le 18. à Toulouse, où ayant
séjourné deux jours elle en partit le 21. le
23. elle coucha à Auch, le 26. à Tarbes, le
28. à Pau: Enfin le 30. Decembre elle logea
à St. Jean pied de-Port, Frontière d'Espa-
gne; où le le Roi son époux la fit recevoir
par les Seigneurs & Dames envoyez de Ma-
drit à sa rencontre, avec un gros détachement
des Troupes de la Maison du Roi. En traver-
sant les Provinces de France, on lui a ren-
du tous les honneurs qui lui sont dûs, au-
tant qu'elle a voulu le permettre.

ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en FRANCE depuis le mois der-
nier.*

*Eclaircisse-
ment sur le
nouveau
Canal con-
struit à Mar-
sick.*

I. **I**L y a plusieurs mois qu'on fit sentir
dans cet Ouvrage qu'il n'y avoit que
les efforts broüillons, par malice ou par
ignorance*, qui eussent fait inferer dans les
Imprimez d'Hollande, que le Roi T. C. fai-
soit construire à Marsick un Port de Mer
plus

* Voyez Tome XXI. page 264.

Matières du tems. Janvier 1715. 47
plus spacieux, plus commode, & plus fort
que n'étoit celui de Dunkerque avant sa de-
struction. Ces suppositions quelques fausses
qu'elles fussent; ne laisserent pas de trou-
ver créance auprès de quelques Ministres
du nouveau Roi d'Angleterre; Je joindrai
ici en entier le Memoire que son Plenipo-
tentiaire à Paris presenta sur ce sujet le 23.
Octobre 1714. avec la réponse que le Roi
fit faire à ce Memoire le 2. Novembre der-
nier.

Memoire du Ministre d'Angleterre à la
Cour de France.

LE soussigné Ministre Plenipotentiaire du
Roi de la Grande Bretagne, a ordre du *Memoire*
Roi son Maître, de représenter à vôtre Ma- *présenté sur*
jesté, que ouï le rapport que lui ont fait ses *ce sujet à la*
Commisaires & Ingenieurs envoyez pour re- *Cour de*
connoître l'état de la démolition des Fortifi- *France par*
cations & du Port de Dunker que, Sa M. est *le Ministre*
trés surprise d'apprendre que nonobstant les in- *d'Angleter-*
stances & représentations qui ont été faites *re.*
de la part de la Grande Bretagne, pour pres-
ser l'exécution de l'Article neuvième du Trai-
té de Paix conclu à Utrecht, ledit Port est
si peu comblé, qu'il peut monter encore au-
jourd'hui par le vieux Canal jusqu'au Cor-
nichon de la Ville, d'aussi gros Vaisseaux que
par le passé. Tant que ledit Canal subsistera,
on ne pourra bier qu'il reste à Dunkerque un
Port de mille toises de long, & par consé-
quent capable de contenir plusieurs centaines
de Vaisseaux. Les paroles du Traité portent
que *Portus compleatur*, que le Port soit com-
blé, *Aggeres aut Moles dicantur*, que les
Digues

48 *Journal Historique sur les*
Digues qui forment le Canal soient détruites. On se rapporte aux Ingenieurs mêmes de vôtre Majesté, si le Canal est comblé, ou si les Digues sont détruites.

Le Roi son Maître est très-persuadé que V. M. pleinement informée de ce fait, donnera ses ordres très-précis, pour que l'on accomplisse enfin ce qui par les paroles du Traité auroit dû être fini il y a plus d'un An.

Ledit Ministre a ordre aussi de représenter à V. M. que la surprise du Roi son Maître a été bien plus grande, quand il a appris que nonobstant le susdit Article 9^{me}. qui porte expressément, *ne dicta Munimenta, Portus, Moles, aut Aggeres, denovo unquam reficiantur.* Que les Fortifications, le Port & les Digues de Dunkerque ne pourront jamais être rétablis; on travaille actuellement à faire un nouveau Port beaucoup plus grand que le vieux Canal, qui doit aboutir comme le vieux Port à la Ville de Dunkerque, & qu'on y a jetté les fondemens d'une Ecluse beaucoup plus grande que celles qui servoient à nettoyer le vieux Port.

On ne sçauroit s'imaginer que Vôtre M. veuille se prévaloir du mot *dicta*, qui est dans ledit Article, pour soutenir, que pourvû que l'on ne rétablisse le même vieux Canal, qu'on n'y employe pas les mêmes matériaux, qu'on ne relève pas les mêmes Bastions, ou les mêmes Courtines, il lui soit libre de relever de nouveaux Ouvrages, ou de construire un nouveau Port, meilleur que le vieux. La bonne foi qui doit regner dans les Traitez, & qui sera toujours religieusement observée par le Roi mon Maître, n'admet point une pareille supposition. Que

Matières du tems. Janvier 1715. 49

Que les Vaisseaux puissent aborder à Duakerque par le vieux Canal qui étoit du côté du Nord, ou par le nouveau qui est du côté du Oüest, Duakerque sera également Port, également incommode & dangereux au Commerce de la Grande Bretagne.

Le Traité dans l'un ou l'autre de ces deux cas seroit également violé. Le Roi de la Grande Bretagne est resolu de son côté d'observer si religieusement le Traité d'Utrecht, & d'entretenir avec V. M. une amitié si sincere qu'il souhaite par dessus toute chose, que l'on prévienne tous les incidens qui pourroient troubler cette bonne intelligence. Et comme l'esperance devoit accomplir dans son entiere l'exécution dudit 9. Article, a été pour la Grande Bretagne le principal motif pour faire accepter le Traité de Paix fait à Utrecht, il a ordonné au Ministre soussigné, de faire auprès de V. M. les plus vives instances pour qu'elle veuille bien ordonner que l'on comble le susdit Canal, *Signé.* PRIOR.

II. Voici la réponse que le Roi fit faire au Memoire ci-dessus, qui a été communiquée à Sa M. B.

Réponse faite au Memoire du Ministre d'Angleterre, au sujet de Duakerque & de Mardick.

Suivant l'Article IX. du Traité de Paix conclu à Utrecht, le Port de Duakerque, entre la Ville & la Citadelle, est entierement comblé, on ne cesse pas cependant d'y transporter encore des Terres, qui proviennent du rasement des Cavaliers de la Citadelle.

Réponse faite par ordre du Roi sur précédens Memoires.

Les termes, *Portus compleantur*, ne peuvent jamais s'expliquer au vieux Canal, très différent du Port, & certainement le Roi ne se feroit pas engagé à combler entièrement un Canal de mille toises de long.

Ce feroit un ouvrage immense, car il seroit impossible d'y travailler en d'autres tems qu'à Marée basse.

Il seroit d'ailleurs inutile, car en peu de tems, la Mer emportera le reste des Digués qui avoient été construites.

Ces Digués & les jettées se rasent, & s'effacent tous les jours par la Mer. On a depuis peu demandé de la part du Roi de la Grande Bretagne, que pour les emporter plus promptement, le Roi y fit faire quatre ouvertures : S. M. en a donné l'ordre, & moyennant ce nouveau travail, le vieux Canal, se trouvera en peu de jours comblé, de manière qu'il sera au niveau de l'Estuan, & que les Vaisseaux n'y pourront plus passer.

Ils ne pourront y monter à Marée haute, que comme ils montent généralement tout le long de la côte, depuis Nieuport jusqu'à Calais.

Le Roi s'est plaint plusieurs fois du retardement que l'Angleterre apportoit à l'exécution du 9. Article de la Paix d'Utrecht, on ne doit donc pas l'imputer à Sa M. ce fait est public.

Il l'est aussi que les Fortifications de Dunquerque sont rasées, & le Port comblé ; de manière qu'il seroit impossible au Roi, de les rétablir, quand même Sa M. ne voudroit pas, comme elle le veut, satisfaire exactement au Traité.

Elle a déjà répondu plusieurs fois aux plain-

Matières du tems. Janvier 1715. 51

ces qu'elle reçoit depuis quelque tems, sur l'ouvrage qu'elle a été forcée de faire, pour empêcher la submersion d'une grande étendue de Pais, que la destruction des Ecluses de Dunkerque auroit fait perir: elle veut bien cependant repeter encore les éclaircissemens qu'elle a donnez sur ce sujet.

Les eaux des Canaux de *Furnes*, de la *Moere*, de *Bergues* & de *Bourbourg*, s'écouloient par les Ecluses de Dunkerque: cet écoulement étoit nécessaire pour préserver d'une inondation inévitable, les Châtellenies de *Bourbourg*, de *Bergue*, & même une partie de celle de *Furnes*, mais le Roi ayant promis la destruction totale des Ecluses de Dunkerque, donna ses ordres pour exécuter le Traité; & cependant fit connoître à la Reine de la Grande Bretagne les inconveniens que produiroit cette exécution rigide, lui demandant en même tems, de consentir à laisser subsister une des trois Ecluses qui doivent être détruites.

Cette Princesse le refusa; il falut donc chercher un autre moyen de donner un écoulement aux Eaux des quatre Canaux.

Les Commissaires & les Ingenieurs Anglois ont été témoins des differens projets proposez pour y parvenir; ils ont eû une entiere connoissance de celui du Canal de *Mardick*; ils ont même crû que l'exécution en étoit impossible: il est certain qu'elle étoit d'une grande dépense, & que le Roi l'auroit épargnée avec plaisir, si la Reine de la Grande Bretagne eût consenti à laisser subsister une des Ecluses de Dunkerque, uniquement pour l'écoulement des eaux du Pais.

Mais à son refus, il a falu nécessairement ouvrir ce Canal, pour recevoir les eaux des quatre autres Canaux.

Ces quatre anciens Canaux sont navigables, & ont ensemble 48. toises de largeur; & par conséquent, le nouveau Canal devoit nécessairement avoir une largeur suffisante pour recevoir toutes ces eaux; & les conduire à la Mer.

L'Ecluse doit aussi nécessairement être proportionnée à la largeur du Canal, à la quantité des eaux qu'il doit contenir; car il s'agit d'empêcher les Marées d'entrer dans le País, & de retenir les eaux des quatre anciens Canaux à Marées hautes.

La saison pressoit la fin de cette ouvrage, & si le travail n'eût été fait avec beaucoup de diligence, tout étoit à craindre du désordre que les pluies de l'Automne pouvoient causer.

Ce sont les motifs qui ont obligé le Roi à faire ouvrir le nouveau Canal de *Mardick*, & à presser l'exécution de l'ouvrage; Sa M. n'a nulle vûë, ni nulle intention de faire un nouveau Port à *Mardick*, d'y bâtir une Place; elle a déjà déclaré, & elle repete encore, qu'elle ne veut que sauver un País qui seroit submergé, si les eaux n'avoient pas un écoulement vers la Mer.

Au reste, le Roi a fait connoître sa bonne foi dans l'exécution des Traitez; S. M. en a donné des preuves particulieres au Roi de la Grande Bretagne. Elle voit avec plaisir les assurances que ce Prince lui renouvelle, d'observer religieusement le Traité d'Utrecht, & d'entretenir avec elle une amitié sincere.

Moyennant cet heureuse disposition, il est aisé de faire cesser tous les incidens capables de troubler la bonne intelligence.

Le Roi ne doute pas qu'elle ne soit parfaite; lors que tous soupçons de part & d'autre seront

Matières du tems. Janvier 1715. 53
seront sincerement éclaircis, & toutes suppositions bannies: c'est pour cet effet que S. M. veut bien repeter les éclaircissimens contenus dans ce Memoire, & qu'elle ordonne encore au Sieur d'Iberville, son Envoyé Extraordinaire, d'en rendre compte au Roi de la Grande Bretagne. Le 2. Novembre 1714.

Dix-neuvième Article du Traité de Paix & d'amitié entre la Reine Anne & le Roi Louis XIV. conclu à Utrecht le 11. Avril 1713.

Le Roi T. C. fera en sorte que toutes les Fortifications de la Ville de Dunkerque seront rasées, le Port comblé, les Dignes & les Ecluses, qui seront à nettoyer ledit Port, rompus: le tout à ses propres dépens, & dans l'espace de 5. mois après la conclusion & signature de la Paix; c'est à-dire, les ouvrages du côté de la Mer dans l'espace de 2. mois, & ceux du côté de la terre, de même que lesdites Dignes, dans 3. mois après; avec cette condition expresse, que lesdites Fortifications, Ports, Moles, ou Ecluses, ne pourront jamais être rétablies: mais cette démolition ne sera commencée qu'après qu'on aura remis au Roi T. C. tout ce qu'on lui doit donner pour équivalent.

III. Par les raisons alleguées dans la réponse que l'on vient de lire, le Roi T. C. a fait travailler à la continuation de ce nouveau Canal, & à la construction de l'Ecluse absolument nécessaire pour garantir une grande étendue de Pais d'être inondé.

IV. Voici la dernière lettre du Roi à Mr. le Cardinal de Noailles, au sujet de la Paix Générale; les autres Prelats du Royaume en ont reçu de pareilles, en vertu desquelles

§4 *Journal Historique sur les*
on a rendu grâces à Dieu, & fait des rejoissances dans toutes les Villes du Royaume.

*Lettre du
Roi pour la
Paix Générale.*

MON COUSIN, après avoir signé la Paix avec l'Empereur, je n'ai point perdu de tems à la conclure encore avec les Princes de l'Empire. Les Conférences qui se sont tenues pour cet effet à Bade, ont eu le succès que je pouvois désirer: & le Traité de Paix que mes Ambassadeurs signèrent le septième Septembre dernier, avec ceux de l'Empereur revêtus des pouvoirs de ce Prince & de ceux de l'Empire, vient d'être solennellement ratifié. Ainsi l'ouvrage de la Paix étant entièrement consommé, mon intention est de rendre à Dieu de nouvelles grâces de la tranquillité parfaite qu'il veut bien ordonner à mes peuples, & que je regarde comme un des plus précieux dons de la miséricorde Divine; c'est pourquoi je vous écris cette lettre, pour vous avertir, de faire chanter le Te Deum dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris &c. écrit à Marly le onzième Novembre 1714. Signé, LOUIS & plus bas, PHELIPPEAUX.

*Ambassadeurs de
France en
diverses
Cours.*

V. Comme par cette Paix (on en trouvera l'extrait dans le mois prochain) la bonne intelligence est rétablie entre la Couronne de France & tous les Potentats de l'Europe; le Roi va envoyer des Ministres dans les Cours où Sa M. n'en a point entretenu pendant la guerre. Voici quelques-uns de ceux qui sont déjà nommez. Mr. le Comte du Luc, passera de l'Ambassade de Suisse, à celle de la Cour de Vienne; Mr. le Marquis de Boufflers, beaufrere de Mr. le

Mar.

Marquis de Torcy, ira remplir sa place en qualité d'Ambassadeur près des 13. Cantons Suisses & Ligues Grises. Mr. le Marquis de Pompadour va en la même qualité en Espagne, & y porter les presens du Roi à la nouvelle Reine : Mr. le Duc de Noailles ira à Londres avec le caractère d'Ambassadeur extraordinaire pour complimenter le nouveau Roi d'Angleterre, & Mr. le Marquis d'Alegre residera à la Cour Britannique, en qualité d'Ambassadeur ordinaire. Mr. le Marquis de Bonac, qui a été Ambassadeur en Pologne & en Espagne, va en la même qualité à Constantinople, relever Mr. le Marquis des Alleurs. Mr. Amelot Conseiller d'Etat, qui a été autrefois Ambassadeur en Suisse, & ensuite en Espagne est nommé pour aller à Rome, chargé, dit-on, de quelque commission particulière du Roi touchant les interêts de l'Eglise de France.

VI. Les Lettres d'Espagne qui viennent d'arriver lorsque nous achevons cet Art cle, nous apprennent que la nouvelle Reine étoit entrée dans ce Royaume, & avoit rencontré sur la Frontiere les Seigneurs & Dames de la Cour de Madrid, les Gardes du Corps & les Troupes d'Escorte que le Roi son époux avoit envoyé à sa rencontre. Cette Princesse qui est très bien faite, est douée d'un esprit sublime. Elle possède la Langue Latine dans un degré de perfection : Elle parle aussi parfaitement bien les Langues Espagnole, Françoisse, Allemande, & par conséquent l'Italien.

*La Reine
d'Espagne
parle plu-
sieurs lan-
gues.*

VII. Outre les Ecclesiastiques de Barcelonne,

*Nouveau
ouil & ban-
nissement de
plusieurs Ec-
clésiasti-
ques de
Catalogne
& pourquoi.*

lonne, nommez dans le précédent Journal * qui furent bannis d'Espagne au mois de Septembre, à cause de la part qu'ils avoient eû à la dernière Revolte de Catalogne; il y en restoit encore un si grand nombre d'autres de la même trempe, que le Conseil de la Regence de Barcelonne, (voulant ôter à ces mauvais cœurs & indignes Sujets, toute esperance de renouveler les troubles de leur Patrie dans la première occasion) se vit obligé de faire publier un Decret, ou Ordonnance le 13. Novembre, par lequel il est

» enjoint à tous les Ecclesiastiques & Re-
 » ligieux qui ont pris ou porté les armes,
 » depuis le commencement de la Revolte &
 » durant le Siege de Barcelonne, de sortir
 » dans 24. heures de la Ville, dans 8. jours
 » de la Principauté, & dans quinze jours
 » de tous les Etats d'Espagne, à peine d'être
 » emprisonnez & punis suivant les Loix, &
 » comme le merite l'énormité de leur cri-
 » me.

*Quelle est leur
crime.*

Voilà le *Tour de Crible*, auquel j'avois disposé l'attente de mes Lecteurs, dans l'Article que je viens de citer, & auquel ont dû s'attendre ces malheureux perturbateurs du repos public. Ce qui a donné lieu à ce dernier bannissement, c'est qu'il n'a été que trop adveré, que ces mauvais Ecclesiastiques, indignes même d'un titre si respectable, après avoir perverti l'esprit du bas peuple, en ce qui regardoit la Sainteté de la Religion & des Sermens de fidelité, ont été les auteurs de tous les sacrileges qui se sont commis en Catalogne, & de tous les mauvais traitemens qui, pendant le dernier Sie-

ge 1

* Voyez Decembre page 397.

ge, ont été faits à ceux qui repugnoient de prendre les armes contre leur Souverain, & qui étoient du sentiment d'accepter l'Amnistie, (qui fut publiée lors du départ de l'Imperatrice) se voyant dans la nécessité de se soumettre à ce qui avoit été arrêté au Congrez d'Utrecht.

VIII. Par les mêmes Lettres ont a eu avis, que les huit Bataillons François qui furent mis en Garnison dans Barcelonne après la conquête de la Place; ayant été rapellez en France, ont été remplacés par un pareil nombre de Bataillons Espagnols. On alloit faire la même chose à Gironne, Rose, & autres Places; de sorte qu'en peu de tems il n'y aura plus de troupes Françaises dans les États d'Espagne.

IX. Par Arrêt du Conseil d'Etat, enregistré à la Cour des Monnoyes, le Roi a partagé les diminutions qui restent à faire, aux especes d'or & d'argent, & en a changé les termes: en sorte qu'au premier Fevrier prochain, les Louïs d'or qui valent présentement seize livres n'auront cours que pour 15. livres dix sols, les écus à 3. l. 17. s. 6. d. au premier Avril 1715. les Louïs d'or vaudront 15. l. & les écus 3. l. 15. s. au premier Juin les Louïs seront à 14. l. 10. s. les écus à 3. l. 12. s. 6. d. & au premier Aoust suivant, lesdites especes seront & demeureront réduites, le Louïs d'or à 14 l. & les écus à 3. l. 10. s. de sorte qu'au lieu que les Louïs devoient être diminuez de vingt sols, & les écus de cinq sols au mois de Mars, & pareille diminution au premier Juin, Sa M. a jugé à propos de partager en quatre termes, ce qui avoit été ordonné en deux.

&

52 *Journal Historique sur les*
& donner deux mois de délai d'augmenta-
tion, afin que ceux qui auront de l'argent
à placer, prennent sur cela leurs mesures.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE & en SUISSE, depuis le
mois dernier.

Les Siciliens
commencent
à murmurer.
I. S'il faut ajouter foi aux avis venus d'Italie, quelques Siciliens ont déjà commencé de murmurer contre le Gouvernement de leur nouveau Viceroy, (le Comte de Maffey:) du moins est-il certain que ce Comte a jugé à propos d'aller en personne à Siracuse, pour étouffer dans sa naissance, quelque émotion populaire: Cependant il a fait publier une Ordonnance à Palerme & ailleurs, par laquelle il est défendu très-rigoureusement aux Siciliens de porter les armes de nuit.

II. Pendant que le Roi de Suede a été en Turquie, on a envisagé l'armement que la Porte faisoit, comme des préparatifs de guerre, qui menaçoient tantôt la Moscovie, tantôt la Pologne; mais depuis que le Sultan a renouvelé & affermi la Treve de Carlowitz avec ces deux Puissances, & que Sa M. S. est hors de l'Empire Ottoman, pour retourner dans ses Etats, on a été surpris d'apprendre que les Turcs continuoient le même armement. Comme on ignore encore à quoi il doit aboutir, le Grand Maître de l'Ordre de Malte en a pris ombrage, & a mandé tous les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre, dispersés dans les divers
Etats

Etats de l'Europe, de se rendre auprès de lui pour aider à défendre l'isle de Maïre, au cas que les Infidelles vinssent à l'attaquer : Ils doivent s'y rendre pour le commencement de Mars au plus tard.

III. La Republique de Venise n'a pas conçu une moindre inquietude pour ses Etats en Morée & en Dalmatie, à cause que les Bachs d'Asie, (à ce qu'on prétend) ont été siués au Grand Visir que les Venitiens des Places de Morée, avoient excité ou favorisé la Rebelion des Montenegrois, en leur fournissant des armes & des munitions de guerre, qu'on dit que quelques Moscovites, qui ont voyagé en Italie, & séjourné assez longtemps à Venise, avoient acheté aux dépens du Czard. Si cela est, (ce qui paroît assez incertain,) il y a lieu de croire que le Senat de Venise n'y a nulle part, & que tout au plus, ce ne pourroit être l'effet que d'une Négociation particulière, avec quelques Sujets avides d'un profit apparent, sans considérer les conséquences qu'un pareil engagement pourroit avoir pour leur Patrie. Car dans presque tous les Etats, il y a des Sujets assez portés à sacrifier le bien public, pour leur intérêt particulier. Cette prudente Republique a raison de prendre ses précautions, & il est de sa justice, que si elle vient à reconnoître que ses Sujets ayant prévariqué dans cette occasion, elle en fera faire un châtiment exemplaire.

IV. Dans la fâcheuse situation où la Catalogne s'est trouvée, principalement depuis que l'Imperatrice est partie de Barcelonne, l'incertitude des événemens a obligé plusieurs Dames Napolitaines & Catalanes, de
quit-

Les Venitiens prennent ombrage de l'armement des Turcs.

Liberalité de l'Impératrice envers les Dames qui ont passé de Catalogne à Naples. quitter la Principauté de Catalogne, pour aller faire leur séjour dans le Royaume de Naples; mais comme parmi ces Dames, il s'en est rencontré quelques-unes, dont les peres ou les époux, ont sacrifié leurs biens au service de la Maison d'Autriche, & qui ne subsistoient à Barcelonne que des bienfaits de l'Impératrice; cette Princesse a envoyé mille ducats à Naples pour être distribués à celles, qui peuvent en avoir le plus besoin, en attendant qu'on puisse faire quelque chose de plus en leur faveur.

Nouveaux différens entre le Pape & le Roi de Sicile. V. Les différens entre la Cour de Rome & celle de Sicile, s'enveniment de plus en plus; car le 9. du mois de Novembre, on publia un nouveau Decret ou Bref du Pape, qui ordonne l'observation de l'interdit ci-devant prononcé, contre les Eglises de Girgendo & de Catano en Sicile, déclarant nuls & abusifs tous les Decrets & Sentences des Juges Royaux, contraires aux Immunités Ecclesiastiques, avec défenses d'y avoir égard, sous peine de censure, de suspension & d'irregularité pour tous les Ecclesiastiques; revoquant tous les Privilèges & facultez qui pouroient être allégués, contraires à ce qui a été prononcé au Tribunal du St. Office.

Religieuses qui se sauvent de leur Monastere, & sont obligées d'y revenir. VI. Au mois de Novembre, on fut bien surpris, de voir marcher à travers de la Ville de Naples, un Bataillon de nouvelles Amazones, qui sans craindre le peril, méprisèrent tous les dangers dont elles étoient menacées, par une puissance supérieure. Les *Tourterelles* s'estiment heureuses de la liberté dont elles jouissent dans les deserts pendant que plusieurs autres *oiseaux* s'ennuyent dans

Matières du tems. Janvier 1715. 61
 dans une belle cage, quoique bien nourris.
 Les prisons pour bien ornées qu'elles soient,
 sont toujours des prisons, elles devinrent
 moins suportables lors qu'on les rend moins
 agréables, j'ai pour garant de cette verité,
 une troupe de Vierges consacrées au Sei-
 gneur.

C'est les Religieuses Benedictines du Mo-
 nasterie de *Santa Maria d'Alvina* à Naples:
 un Decret de la Cour de Rome les avoit
 condamnées à fermer des fenêtrés, qui
 avoient vûë au dehors de leur Clôture, el-
 les firent inutilement des remontrances
 sur l'obscurité que ces fenêtrés bouchées,
 causoient dans leur Maison, que si elle avoit
 été en cet état, elles ne se seroient pas con-
 finées & fait profession dans une pareille
 prison. Elles crurent qu'en les privant du
 jour, on vouloit aussi les priver de leur Mai-
 son; ce qui les obligea d'en sortir proces-
 sionnellement, chacune un cierge à la main,
 la croix marchant devant elles, pour s'aller
 refugier, par *interim*, chez les Religieuses
 du Monasterie de St. Marcellin: A peine
 avoient-elles fait la moitié du chemin, que
 par l'autorité du Viceroy, on les contraig-
 nit de rentrer dans leur Convent; mais ce
 ne fut que sur la promesse qu'on leur fit,
 de remedier à l'inconvenient dont elles se
 plaignoient.

VII. Tous les Ministres du Roi d'Espag- *Mr. le Mar-*
 ne, dans les Cours étrangères, ayant reçu or- *quis de Ba-*
 dre d'y notifier le mariage de Sa M. C. *rerai l'année*
 & en même tems la reduction de Barcelon *ce sera une*
 ne & toute la Catalogne, à l'obéissance de *grande fête*
 leur Souverain, Mr. le Marquis de Ba *à Lucerne &*
 rrett-Landi, Chevalier de l'Ordre de St. Je *à tout sujet.*
 ques

ques, Conseiller du Roi en ses Conseils, Gentilhomme de sa Chambre, & son Ambassadeur Extraordinaire auprès des Cantons Suisses & leurs Alliez, s'est acquité de cette Commission d'une manière conforme au zele qui l'a toujours animé, pour la gloire & les interêts du Roi son Maître. Il fit annoncer cette double nouvelle au peuple de Lucerne, Ville de sa Residence, par des illuminations à son Hôtel, par des fontaines de vin, par un grand repas qu'il donna aux personnes de la premiere consideration, accompagné d'un concert de voix & d'instrumens. Ce Ministre se rendit le 19. Novembre dernier dans la Salle où les Cantons Catholiques, Alliez de la Couronne d'Espagne, étoient assés à Lucerne; & en leur présentant une lettre du Roi son Maître, leur fit un discours en Italien, dont voici la traduction.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

Son Discours aux Cantons Catholiques sur le Mariage du Roi et la prise de Barcelonne.

DEux motifs qui ne pouvoient être ni plus glorieux, ni plus agréables pour moi, pendant tout le cours de mon Ambassade, m'amenent aujourd'hui dans cette Illustre Assemblée. Le premier est d'y apporter la lettre du Roi mon Maître, qui est adressée aux Louables Cantons Catholiques, pour leur faire part de son Mariage, avec la Serenissime Princesse Elisabeth de Parme, à présent Reine d'Espagne. Le second est de vous apprendre la prise de Barcelonne, & des autres Places Rebelles de Catalogne, qui, à l'exemple de la Capitale, s'étoient soulevées contre leur Souverain Seigneur.

Vous

Vous ne pouvez douter, Magnifiques Seigneurs, qu'étant aussi zélé Ministre de Sa M. C. que je suis, je n'aye ressenti avec les sentimens de joye les plus vifs & les plus empressés, ces deux événemens, arrivez dans le même tems, dont l'un fortifie & augmente le plaisir que je reçois de l'autre. Comme je connois vôtre attachement & vôtre affection pour Sa M. C. je viens mêler ma satisfaction avec celle que vous-en ressentez. Le Roi mon Maître sçait la maniere avec laquelle vous en avez agi pour son service, il y est très sensible, & tous mes Memoires sont remplis de marques de reconnoissance pour vous.

Sa Majesté a fait la Paix avec la plus grande parrie de ceux qui s'opposoient à l'établissement de sa domination legitime. Il n'ira pas demander des secours étrangers pour mettre à la raison ceux qui osent même lui résister: ils seront obligez de lui demander la Paix; ses amis, ceux qui sont demeurés dans la neutralité, & ses ennemis même, le jugent ainsi.

Philippe V. va bientôt faire retentir son auguste nom: Il fera redouter ses armes depuis l'Occident jusqu'au reste de la terre; N'en doutez pas, Magnifiques Seigneurs; Ce sont des Etoilles qui donneront dans leur tems des influences, dont ceux qui demeurent attachés à la bonne cause, doivent tout espérer: Mais je la sse à part toutes ces reflexions politiques pour ne parler que de la joye extraordinaire, que Sa M. doit ressentir, d'avoir choisi pour épouse une Princesse accomplie & dotée de toutes les qualitez du corps & de l'esprit; elle possède toutes les vertus civiles, sain-

*Ebauche
d'un portrait
d'éloge de la
nouvelle
Reine d'Es-
pagne.*

tes, & heroïques dans leur perfection : Elle a un jugement admirable, une délicatesse d'esprit & un discernement, qui lui font juger sagement de toute sorte de matieres : Une majesté respectable, & une affabilité prévenante : Un visage qui imprime une veneration singuliere. Dès qu'on a eul'honneur d'approcher de cette Princesse, on fait vœu d'être toujours prêt à lui sacrifier sa vie & ses services. Enfin, on la regarde plutôt comme la Reine de tous les cœurs, que comme la Souveraine d'Espagne.

Le Roi mon Maître doit attendre d'une épouse aussi parfaite toute sorte de contentement, & une nombreuse descendance de Princes qui augmenteront la Famille Royale, & affermiront l'esperance qu'ont ses Sujets de voir perpétuer cette Monarchie dans sa Maison.

Autrefois la Maison de Farnese a donné à l'Espagne des Genies superieurs, qui ont gouverné ses Provinces; des Heros invincibles, qui ont conduit ses armées triomphantes, & ont été l'admiration de leur tems, & le seront des siècles à venir. Aujourdhuy elle est élevée au comble des honneurs; Elle donne à un grand Roi une Princesse digne de lui.

Je me suis embarqué, Magnifiques Seigneurs, dans un sujet infiniment au dessus de la foiblesse de mes expressions : La bouche la plus éloquente, ne pourroit le traiter assez dignement. Je vous laisse à connoître, par la dépêche que j'ai l'honneur de vous presenter, de la part du Roi mon Maître, la distinction singuliere qu'il a pour vous. Il vous apprend, comme à ses fideles amis & confederez, deux événemens qui l'engagent à rendre graces à la main du Toutpuissant, de celles qu'il en a reçû; Ne les regarderez-vous pas comme la récompense

Matières du tems. Janvier 1715. 65
compense de la pieté, de la justice & de la va-
leur ? Elles sont les dons de la divine Provi-
dence.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ALLEMAGNE & dans les Etats
du NORD depuis le mois dernier.*

I. LA Cour de Lorraine, qui avoit fait son séjour à Lunéville, pendant tout le tems que les Troupes Françoises ont occupé la Capitale de ce Duché, est revenu habiter le Palais de Nancy. Si les Bourgeois avoient été les Maîtres du mouvement de leur zele, ils auroient fait éclater leur joye par des solemnitez publiques au retour de leur Souverain : Mais cette satisfaction leur fut interdite, parce que Leurs A. R. vouloient leur en épargner la dépense. Cela n'empêcha pas qu'en particulier, chacun ne donnât des marques de joye, de la presence d'un Souverain aimé, considéré & estimé de toutes les Têtes couronnées; honoré & respecté de tous les étrangers qui traversent ou sejourment dans ses Etats: Prince doüé de toutes les vertus hereditaires à son Auguste Maison; celle que S. A. R. exerce avec le plus de plaisir, c'est une genereuse liberalité, qui ne le cederait point à celles d'Alexandre le Grand, de l'Empereur Tite, ni de tant d'autres Grands Monarques, si, comme eux, elle possedoit de riches & vastes Empires. Si ces Couronnes étoient la recompense inseparable d'un merite accompli, bien sûrement nous en ver-

*S. A. R. de
Lorraine
rentre à
Nancy après
la Paix.
Frayment de
son éloge.*

E rions

rions une semblable sur la tête du vertueux & généreux **LEOPOLD DUC DE LORRAINE.**

*Les Suédois
venant de
Turquie, ar-
rêvés en
Transilva-
nie.*

II. Le retour du Roi de Suede dans ses Etats, est un événement si considerable, qui n'interesse pas seulement toute l'Allemagne & les Etats du Nord; mais encore toute l'Europe. Dès que l'Empereur fut informé que Sa M. S. avoit resolu de venir de Turquie par la Principauté de Transilvanie, l'Hongrie & les Etats hereditaires; Sa M. I. donna par tout des ordres d'y recevoir ce Monarque, avec tous les honneurs dus à sa dignité, & de le défrayer, avec toute sa suite, sur les terres de sa domination; de sorte que le Roi de Suede étant arrivé sur les Frontieres de Transilvanie, il envoya des Commissaires à Mr. le Comte de Steinville, Général des troupes de l'Empereur, & Gouverneur Général de la Principauté, pour demander un libre passage pour les troupes qui le suivoient, avec les vivres necessaires en payant; Mr. de Steinville leur repondit, qu'il avoit ordre de l'Empereur son Maître, non seulement de les laisser passer; mais encore de les défrayer aux dépens de Sa M. I. ces troupes pour causer moins d'incomodité dans les lieux de leur passage, marchent sur cinq colonnes.

*Générosité
de l'Empereur
à leur
égard.*

A l'exemple de la glorieuse générosité de l'Empereur, tous les Princes de l'Empire, quoi qu'ils ignorassent la vraie route que prendroit le Roi de Suede, à travers de l'Allemagne, donnerent, par précaution, des ordres aux Gouverneurs & Commandans des Villes de leur Souveraineté; que si ce Prince y passoit, de lui faire rendre tous les

les honneurs qui lui sont dûs, & de le défrayer.

III. Mais le Roi de Suede n'ignorant pas l'empressement que ses fideles & loüables Sujets, avoient de le voir; le besoin que ses Etats avoient de sa présence, pour arrêter le progres des invasions de ses ennemis; sachant d'ailleurs que les fêtes qu'on lui préparoit sur sa route, lui déroberoient des jours précieux, (car tous les momens le sont aux Heros comme lui;) ce Prince, dis-je, resolut de faire cette longue & fatigante traversée, en Poste & *incognito*, d'une manière à n'être point connu en nul endroit.

Le Roi de Suede traverse les Etats de l'Empereur & ceux des Princes de l'Empire, sans être connu en nul endroit.

Sa Majesté Suedoise, avant de quitter sa petite Armée venant de Turquie, expédia plusieurs Couriers en Pommeranie & en Suede, pour donner avis de son prochain retour: ces Couriers prirent des routes différentes, ce qui occasionna les bruits qui se rependirent, que le Roi avoit passé, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; & tint pendant assez longtems les esprits dans une inquiete incertitude. Ce Monarque donna ses ordres aux Officiers chargez de la conduite de ses troupes & de ses équipages: elle ordonna aussi au Baron de Mullern, son Chancelier, d'aller à la Cour de Vienne, faire à l'Empeur des complimens de remerciement & de gratitude, en lui expliquant les raisons de necessité, qui l'empêchoient d'avoir le plaisir & la satisfaction d'aller lui-même saluer Sa M. I.

IV. Tous ses ordres étant ainsi distribuez, le Roi de Suede partit en Poste, accompagné du Sieur Daring Lieutenant Colonel Hoïstenien, & de deux domestiques, qui

Son arrivée en Pommeranie, & ses fatigues.

restèrent en route, ne pouvant pas suivre la rapidité de la course de leur Maître, qui a couru à Cheval, pendant treize jours & autant de nuits, ayant traversé la Transilvanie, la Hongrie, l'Autriche, & toute l'Allemagne, sans être connu de personne. Il parut le 9. Novembre des Frontières de Walachie, sans aucun équipage, & arriva le 22. du même mois à deux heures du matin aux Portes de Stralsund en Pommeranie. On cria au sentinelle de faire ouvrir à un Courier extraordinaire du Roi, qui portoit des nouvelles pressantes au Général Duker Gouverneur de la Place. Lors qu'il fut conduit au Gouvernement, ce Général fut agréablement surpris de voir le Roi son Maître.

Comme il n'avoit point quitté la botte depuis 13. jours, on eût de la peine à les lui tirer, une de ses jambes s'en trouvant meurtrie & enflée; un Chirurgien qui fut appellé, lui mit quelques compresses, après quoi Sa M. fut se reposer quelques heures. Le Sr. Durig se trouva beaucoup plus fatigué que le Roi, ayant gardé deux jours le lit, avec une si grande foiblesse, & de fréquens évanouïssemens. Mais l'intrepide Monarque, fut sur pied avant midi; donna plusieurs Audiances, travailla tout le reste du jour à donner des ordres, & à expédier plusieurs Couriers, entre autres le Général Lieven fut dépêché à Stockolme, pour y porter l'agréable nouvelle de l'heureuse arrivée de Sa M. en Pommeranie.

Le lendemain 23. Novembre, ce Prince monta à Cheval, fut visiter les Fortifications de Stralsund, passa en revûe les troupes qui

Matières du tems. Janvier 1715. 69
y étoient, leur fit faire l'exercice, alla de rang en rang; il est plus aisé d'imaginer que de décrire l'excès de joye & de consolation qu'eurent les troupes & tous les Sujets, de voir leur Auguste Souverain, après une si longue absence, dont la présence finissoit toutes les peines, les inquiétudes & les chagrins, que leur avoit fait souffrir son éloignement.

Le 25. le Roi assista au Sermon & au *Te Deum* qui fut chanté dans l'Eglise de St. Nicolas, en actions de grâces de l'heureux retour de Sa M. au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie de la Place. Le 27. il alla visiter l'Isle de Ruguen. Pendant plusieurs jours ce ne fut qu'une fête continuelle de plaisirs & de jouissances, dans toute la Pommeranie; On en fait de pareilles dans les autres Etats de Sa M. à mesure que cette nouvelle y est arrivée: On verra par les suites ce qu'elle produira. En attendant Sa M. a été complimentée de la part de tous les Princes voisins ses alliez: Le Prince Administrateur de Holstein, & le Duc de Meckembourg Strelitz, se rendirent en personne à Stralsund, trois jours après l'arrivée du Roi.

V. A peine cette nouvelle vint à la connoissance des Généraux des Troupes Danoises, qui sont dans le Holstein, qu'ils envoyèrent des détachemens, pour renforcer les Corps de garde qu'ils ont dans divers Postes le long de la Riviere de Trave, & donnerent les ordres aux Colonels de tenir leurs Regimens prêts à marcher au premier commandement.

Quelque tems auparavant, le Général Steinbock, qui avoit la Ville de Copenhague

Le Général Steinbock est arrêté par ordre du Roi de Dannemarck. gue pour prison, fut arrêté par ordre du Roi de Dannemarck, & enfermé dans une des Fortresses : Comme on n'en a pas débité la raison, plusieurs se sont imaginé, que le seul bruit de la venue du Roi de Suede son Maître, quoi qu'alors il fut encore en Wallachie, avoit causé cette résolution.

Le Prince de Moscovie son voyage à Venise. VI. Le Prince hereditaire de Moscovie, ayant été quelques jours *incognito* à la Cour de Berlin, a continué sa route pour aller, dit-on, participer aux plaisirs du Carnaval de Venise: Mais comme il est accompagné de quelques habilles Ministres du Czard son pere, on prétend que le Politique a plus de part à ce voyage, que le motif du divertissement.

Le Czard fait avancer des troupes sur la Frontiere de Pologne & pourquoi.

VII. Quoique la plus grande partie de la Noblesse Polonoise, qui s'étoit confederée se soit separée, le murmure de son mécontentement n'est pas apaisé; Mais les effets en sont suspendus, à cause que le Roi Auguste, sur l'avis du retour du Roi de Suede, a donné ordre de renvoyer partie des Troupes Saxonnnes, pour la sureté de son Elektorat, où les Peuples étoient déjà alarmez. D'un autre côté les Polonois ont lieu de s'inquie- ter, de ce qu'un Corps de Troupes Moscovites s'est cantonné sur les Frontieres de Lituanie, pour y passer l'hiver; on craint que ce ne soit pour entrer dans les Etats de la Republique Polonoise, au premier ordre que le Czard donnera, s'il juge que le Roi Auguste son allié en ait besoin.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. ON a continué à faire les changemens dans les Charges & Emplois de la Cour, de l'Etat, des Provinces & des Villes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Les Wigs s'en applaudissent, parce qu'ils sont favorisez, pendant que les Tories qu'on déplace, paroissent jaloux & mécontents, de voir leurs Antagonistes préferrez. Cette préférence ne contribuë pas peu, à produire ce grand nombre de Libelles que les partis opposéz publient Journallement les-uns contre les-autres. Les Officiers de Police n'ont pas encore pû reprimer cette licence, quoi qu'on ait châtié exemplairement quelques Imprimeurs & distributeurs de ces Brochures anonymes. Plusieurs Predicateurs de l'Eglise Anglicane, ont été censuré de la liberté qu'ils avoient pris, de prêcher, ou d'insinuer dans leurs Sermons, que l'Eglise Anglicane étoit en danger. Les Predicateurs Presbiteriens soutiennent au contraire, que la dernière revolution affermit la liberté de la Religion Protestante, non seulement en Angleterre, mais encore dans toutes les parties de l'Europe, où elle est établie. Ainsi la Religion de part & d'autre, sert de motif aux declamations, & à nourrir la haine enracinée depuis longtems, dans le cœur des particuliers. Il s'est écoulé peu de Règnes, depuis Henri VIII. où l'on n'ait vû, dans les Isles Britanniques,

Effets de la
jalousie des
Wigs sur les
Tories, sous
l'ombre de
Religion.

tanniques , de pareilles disputes , qui ont souvent produit de tristes effets , c'est le sort des Etats où les peuples sont partagés en Religions différentes , lors que ceux qui les professent ne se contentent pas de prier Dieu à leur maniere , mais veulent encore posséder les Charges & les Emplois , où la fortune temporelle , le credit & la vanité humaine se trouvent attachés. C'est ce que l'Ecriture Sainte nomme *Royaume divisé contre lui-même.*

II. Conformément à un Aëte de Parlement , un grand nombre de Seigneurs qui avoient des Emplois à la Cour sous le précédent Regne , dont ils ont été privez au commencement de celui-ci , allerent communier publiquement à l'Eglise Anglicane de St. Martin , & ensuite furent prêter les sermens à la Cour du Banc du Roi , pour n'être pas déclarez inhabiles de posseder des Charges : car par cet Aëte il est ordonné que trois mois après la mort de la Reine Anne , (qui Regnoit lors qu'on fit cette loi) ceux qui avoient des Charges & Emplois à la Cour , seroient tenus de *se qualifier* , en communiant & prêtant les sermens , à peine de 500. livres sterling d'amande , & d'être exclus pour toujours de toute sorte d'Emplois à la Cour. Le Comte d'Oxford , Milord Bolingbrock , & les autres Ministres de la feu Reine , furent du nombre de ces *Communians qualificateurs.*

III. Le 25. Novembre , le nouveau Prince de Galles , pour se faire aussi *qualifier* , & rendre habile à posseder les Emplois que le Roi son Pere lui confereroit , se rendit à la Paroisse

Paroisse de Sainte Anne, où il communia *Le Pr*
suivant les rites de l'Eglise Anglicanne, dont *de Gali*
il demanda un certificat au Curé; après quoi *commu*
il fut prêter les sermens pour la Charge de *l'Eglise*
Colonel du Regiment des *Fusillers Gallois;* *glicann*
c'est ainsi qu'on nomme le Regiment de *pourqu*
la Province de Galles.

A cet exemple & suivant cette loi, tous les Presbiteriens & Nonconformistes, ne se feront pas scrupule d'être de *la Religion Anglicanne pour un jour*, puisque c'est une loi de nécessité pour accroître leur fortune; mais cette Religion n'aquiert pas pour cela un plus grand nombre de profelites attachez à sa Communion.

IV. C'est la coûtume en Angleterre *Le Roi*
qu'aux moindres événemens, qui ont quel- *ge cong*
que rapport aux Princes ou Princesse, qui *lé de le*
se trouvent placés sur le Trône; (souvent *jets sur*
sur des circonstances de moindre attention,) *avenen*
les Villes, les Communautéz & les autres *à la Co*
parties de l'Etat qui forment des corps sepa- *ronne.*
rez, présentent des Requêtes, placets, ou *suivant le langage du País, des Adresses,*
pour congratuler, protester, ou offrir leurs *sentimens de reconnoissance, de respect, ou de felicitation, sur le cas dont il s'agit.* De ce principe il est aisé d'inferer, qu'une Nation qui ne laisse pas, dans ces sortes de rencontres, échaper la moindre occasion, de manifester son zele, ou de suivre le torrent, n'a pas manqué d'accabler le nouveau Roi d'Angleterre, de tous ces témoignages de respect & de satisfaction, sur son avènement à la Couronne, d'une maniere si tranquille. Ces sortes de complimens paroissent même nécessaires dans l'évenement qui

qui vient d'arriver, afin de persuader au nouveau Roi que toute la Nation participoit à sa fortune. Comme toutes ces Adresses ne sont que des complimens, remplis de termes & d'expressions convenables au sujet & au tems; ce seroit fatiguer un Lecteur, d'entreprendre de les rapporter ici, puis qu'elles roulent presque toutes sur le même principe, de reconnoissance, de respect, de soumission, & terminées par de solennelles protestations, d'une fidélité & obéissance éternelle; avec offre de sacrifier leurs biens & leurs vies pour son service &c. Sa M. a reçu tous ces complimens d'une manière à en marquer sa satisfaction; elle en a donné des marques particulières à quelques-uns, en leur donnant des Emplois, ou des titres d'honneur: par exemple elle a honoré du titre de Chevaliers quelques Membres de la Députation de l'Université d'Oxford, & quelques Theologiens de l'Eglise Presbiterienne de Londres.

*Difference
faite par
l'Empereur
Sigismond,
entre un
Docteur &
un Cheva-
lier.*

A cette occasion, Je me souviens d'avoir lu quelque part, que l'Empereur Sigismond ayant gratifié un *Docteur* du titre de *Chevalier*, & ayant été informé que ce Courtisane méprisoit déjà si fort le *Docteurat*, qu'il ne prenoit plus que la qualité de *Chevalier* dans les actes & les lettres qu'il signoit, ce
 „ Monarque le fit appeller & lui dit: vous
 „ avez tort de mépriser la qualité de *Doc-*
 „ *teur*: j'ai le pouvoir de faire cent Cheva-
 „ liers dans un seul jour, au lieu qu'en
 „ cent ans de vie, il ne me seroit pas loi-
 „ sible de faire un seul *Docteur*: ainsi si
 „ vous êtes légitimement *Docteur*, vous de-
 „ vez vous-en tenir plus honoré, que du
 titre

Matieres du tems. Janvier 1715. 75
titre de *Chevalier*, qui ne vous a été con-
féré que par grace Imperiale.

V. Il est rare que dans les fêtes publi-
ques, sur tout lors qu'elles sont générales
dans un grand Etat, (où souvent les peu-
ples sont divisés d'inclination, d'intérêt ou
de Religion) il n'arrive quelque désordre.
Cette vérité se manifesta en Angleterre, le
jour du Couronnement du Roi George, le
qui se fit le 31. Octobre: car dans les Vil-
les de Bristol, Bath, Reading, Bermering,
Chester, Lancastre, York, Norwich, &
p'usieurs autres, il y arriva quelque tumulte,
peut être que le zele indiscret du parti
des Wigs, y a donné occasion, ou du moins
servi de prétexte. Ce qu'il y a de certain,
c' est qu'à Bristol, quelques-uns de ces zelés,
cruent que pour le faire éclater davantage,
il falloit brûler publiquement un fantôme,
auquel ils donnerent le nom de *Docteur Sa-
cheverel*, Ministre Anglican, dont le nom
est présentement connu dans toute l'Euro-
pe, & sa personne en estime parmi la plus
grande partie des Anglicans. Le peuple de
Bristol crût, ou prit ce sacrifice d'une botte
de paille, pour une insulte faite à la Religion
Anglicane: ils s'amuterent criant, *vive la
Religion, vive nôtre Roi, vive le Docteur
Sacheverel*; & comme il y avoit alors un Bal
dans une Sale de l'Hôtel de Ville, les sou-
levez y furent pour chercher ceux contre
lesquels ils prétendoient d'avoir droit de se
plaindre; voulurent forcer les Portes & les
fenêtres, ce qui troubla si fort la fête, que
la crainte s'étant emparée des esprits qui n'é-
toient alors occupés qu'au plaisir & à la joye,
chacun s'enfuit dans sa Maison.

Quelques

Quelques jours après, c'est à dire, le jour de l'entrée du Maire de Londres, il y eut aussi quelque tumulte dans cette Ville Capitale du Royaume, car le menu peuple divisé en deux partis, l'un cassoit les vitres des fenêtres qui n'étoient pas illuminées; l'autre brisoit celles où les chandelles étoient allumées; comme si l'un & l'autre parti n'avoit eû en vûe que de tailler de l'ouvrage aux Vitriers, & procurer la vente des glaces: car il est certain que ceux qui faisoient ce fracas n'en tiroient pas d'autre avantage, & que ces vitres brisées ne contribuoient en rien à la reconciliation des esprits divisez.

ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en
HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **M**lord Strafford Plenipotentiaire d'Angleterre en Hollande, étant rapellé de son Ambassade, se disposoit à prendre congé de Mrs. les Etats Generaux; le Général Cadogan, venu pour remplir sa place s'étant rendu d'Anvers à la Haye, presenta le 20. Novembre ses Lettres de creance à l'Etat, & après diverses Conferances avec le Pensionnaire Heinsius, les Députez de L. H. P. pour les affaires étrangères, & avec le Baron de Heems Ministre de l'Empereur: Ce Plenipotentiaire Anglois alla pour des affaires particulieres à Amsterdam, & retourna ensuite à Anvers, pour assister aux Conferances concernant le Reglement de la Barriere.

Mr. Cadogan reçû en Hollande en qualité de Plenipotentiaire d'Angleterre à la place de M. lord Strafford.

Le

II. Le 5. du mois de Decembre on tint la 14^e. Conferance qui dura trois heures & demi, après laquelle Mr. le Comte de Königseck dépêcha un nouvel Exprés à Vienne: Ce ne sera qu'après son retour qu'on pourra être éclairci du resultat de ces Assemblées: Mais il paroît que les Négociations sont dans une heureuse situation, & que bientôt le Traité en sera signé: En attendant le retour de ce Courier les Plenipotentiaires se sont separés, Mrs. de Königseck & de Cadogan, sont allés à Bruxelles. Le premier de ces Plenipotentiaires a demandé aux Etats de Brabant & de Flandres, un Subside ou don gratuit, pour les plus pressants besoins des Troupes Imperiales, qui doivent incessamment occuper les Pais-Bas Catholiques.

*Suite des
Conferances
sur la Bay-
riere des Hol-
landois.*

III. On s'attendoit que dès le mois de Novembre, les Commissaires de l'Empereur commenceroient à prendre possession des Duchez de Limbourg & de Luxembourg; Les Etats de ce dernier Duché nommeront des Commissaires, pour aller recevoir sur leur Frontiere 2000. hommes du Regiment du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, 400. de celui de Bade, & 300. Dragons de celui du Prince Eugene, qui devoient faire partie des Troupes Imperiales qu'on y attendoit; Ces Commissaires ont été assez longtems à attendre ces Troupes, avant qu'elles ayent paru; Ce qui persuada au public, qu'il étoit survenu quelque difficulté aux Conferances d'Anvers, qui retardoit l'exécution de ce projet.

*Les Etats
de Luxem-
bourg nom-
ment des
Commissai-
res pour re-
cevoir les
Troupes de
l'Empereur.*

IV. Ces difficultez ne peuvent pas être attribuées à Mr. l'Electeur de Baviere; Car au moment qu'on eut fait l'échange des Rati-
fica-

Mr. l'Electeur de Baviere décharge les Etats de Namur & de Luxembourg du Serment qu'ils lui avoient prêté.

tifications du Traité de Bade, S. A. E. se rendit à Compiègne, pour être plus à portée de donner ses ordres, pour l'exécution du Traité aux Pais-Bas, en ce qui regardoit ce qui étoit de son fait: Pour cet effet S. A. E. releva les Etats du Duché de Luxembourg & du Comté de Namur, du serment qu'ils lui avoient prêté comme à leur Souverain, après la cession que lui en avoit fait le Roi d'Espagne son neveu, consentant que les mêmes Etats reconussent pour leur Souverain legitime l'Empereur Charles VI. en faveur duquel S. A. E. s'étoit départie de tous ses droits & prétentions sur lesdits Etats.

Départ des Troupes de Baviere, qui ont évacué le Duché de Luxembourg, pour s'en retourner en Allemagne.

En même tems Mr. l'Electeur donna ses ordres aux Troupes qu'il avoit dans le Duché de Luxembourg, d'en partir pour prendre la route d'Allemagne, afin de se rendre dans ses Etats hereditaires: Pour faciliter leur marche à travers les Etats de France & de divers Souverains de l'Empire, qui se trouvoient sur leur route, Sa dite Altesse ordonna qu'elles marcheroient sur plusieurs colonnes, & en divers jours. La premiere colonne composée des Archers de la Garde du Corps, partit d'Arlon, où ils étoient en quartier, le 29. Novembre, prenant la route de Longwi. La seconde, qui étoit le Regiment des Cuirassiers d'Arco, partit d'Arlon & de Verton le 30. du même mois, tenant la même route.

La troisième étoit le Regiment de Potte Cavalerie, il partit de Vianden & de Dickrick le 4. Decembre par la route de Thionville.

Le Regiment du Comte de Taufkirk, qui

Matières du tems. Janvier 1715. 79
qui étoit à Marche & à St. Hubert, prit la route de Longwi le 6. Décembre.

Celui du Prince Electoral de Baviere Infanterie de deux Bataillons, qui étoit en quartier à Bibourg, Vianden, Epternach & Grevemakren, se mit en marche le 7. par Thionville.

Celui de Costa, Cavalerie, qui étoit à Epternach, prit aussi la route de Thionville le 10. Decembre.

Le même jour, le Regiment des Gardes à pied, qui étoit à Arlon & aux environs, en partit, dirigeant sa marche par Longwi.

Ainsi voilà les Traitez d'Utrecht, de Rastadt, & de Bade, en ce qui regarde les Païs-Bas, parfaitement & exactement exécutez, tant de la part de la Couronne de France, que de celle de Mr. l'Electeur de Baviere son Allié, il ne reste plus, pour la parfaite tranquillité des peuples de ce Païs-là, qu'à voir l'exécution des Articles des mêmes Traitez, sur les engagements contractez par Sa M. I. & par Mrs. les Etats Généraux des Provinces Unies, & c'est ce qu'on a lieu d'attendre avant la fin de ce mois, pourvu que les esprits brouillons soient banis des conseils des Souverains.

V. S. A. E. de Cologne, Evêque & Prince de Liege, est attendu avec beaucoup d'impatience dans ses Etats. Mr. le Comte de Wels, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur à Liege, suivant les ordres qu'il reçût de la Cour de Vienne, fit appeler les Chefs de tous les Colleges & Tribunaux de la Ville, auxquels il déclara au mois de Novembre, que par la Paix que Sa M. I. venoit de ratifier à Bade, Mr. l'Electeur de Cologne, Prince

*Le Roi T. C.
& Mr. de
Baviere ont
exécute les
Traitez en
ce qui regard
de les Païs-
Bas.*

Mr. l'Electeur de Cologne Prince de Liege est retablidans ses Etats.

de Liege, devant être rétabli dans tous ses Etats, dignitez, honneurs, revenus, & autres prérogatives de Souveraineté, S. M. L. déchargeoit les Etats & peuples de la Principauté de Liege, du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté depuis les revolutions de la dernière guerre; les remettant dans leur premier état & liberté, afin qu'ils reconnoissent & reçoivent pour leur Souverain, comme auparavant, le Serenissime Prince Clement de Baviere, Archevêque-Electeur de Cologne, Evêque & Prince de Liege.

Zeile & fidelité des Liegeois envers leur Prince.

Cette déclaration ranima le zele de respect & d'inclination, que les Liegeois avoient toujours conservé pour leur legitime Souverain; zele qui s'étoit nourri dans leur cœur, nonobstant les fâcheuses circonstances de la guerre, qui avoient occasionné l'éloignement de S. A. E. de ses Etats. Les Bourgeois donnerent bientôt une preuve de cette respectueuse inclination pour leur Prince; puis que dans la seconde Asssemblée qu'ils firent, après la Declaration du Comte de Wels, qui leur rendit la liberté de delibérer sans contrainte; ils resolurent de faire un present de 30. mille écus à Son A. E. les Etats de la Principauté, en accorderent un de 50. mille, & le Clergé se dispoit à faire aussi un don gratuit à ce Prince. Je n'ai encore reçu aucun avis de ce que Messieurs de Cologne auront resolu sur un pareil sujet.

F I N.

Les matieres ont été ce mois-cy si emplies sur tout celles inserées dans la recapitulation des evenemens arrivées l'année dernière 1714. que l'on n'a pu y mettre l'Article Litteraire, non plus que celui des Mariages & morts; ce sera donc pour le mois prochain.